

# Conseil municipal

---

**16 février 2016**

## Procès-verbal

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Agnès THEARD, Daniel TURCK (*Maires-adjoints*), Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Olivier MOUSTACAS, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

**Absents excusés** : Mme Carmen OJEDA-COLLET, Mme Fleur McGREGOR, (*Conseillères municipales*).

**Procurations** :

Mme Carmen OJEDA-COLLET	à	Mr Olivier DELAPORTE
Mme Fleur Mc GREGOR	à	Mme Sophie TRINIAC

**Secrétaire de séance** : Mme Bernadette GRELU (*Conseillère municipale*)

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015 .....</b>	<b>3</b>
<b>III. ORGANISATION MUNICIPALE .....</b>	<b>7</b>
1. Election des délégués communautaires de Versailles Grand Parc .....	7
2. Election de deux maires-adjoints.....	11
3. Indemnités de fonction des élus .....	13
4. Désignation de Monsieur Olivier MOUSTACAS au sein de la commission municipale Finance et Affaires générales.....	16
<b>IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>16</b>
1. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour le marché assistance à maîtrise d'ouvrage du projet Cœur de ville .....	16
2. Mise en place d'un comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail.....	26
3. Signature d'une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention .....	28
4. Modification de la liste des logements de fonction .....	29
5. Tarifs 2016/2017 restauration municipale .....	31
6. Attribution de subventions 2016 pour les associations .....	32
<b>V. VIE SOCIALE ET FAMILLE .....</b>	<b>36</b>
1. Transfert au CCAS de la gestion des actions d'insertion .....	36
2. Contrat d'objectifs 2016 « Ville / CPEA » et versement de l'avance 2016.....	37
3. Attribution de subventions 2016 aux associations à objet social .....	41
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEDIX pour travaux (déménagement du SESSAD1) .	44
5. Attribution de subvention 2016 aux associations à objet éducatif.....	45
6. Tarifs des activités péri et extra scolaires 2016/2017 .....	47
7. Organisation des Mini séjours 2016.....	49
8. Tarifs 2016/2017 restauration scolaire.....	50
<b>VI. ANIMATION DE LA VILLE.....</b>	<b>51</b>
1. Attribution de subventions 2016 pour les associations sportives .....	51
2. Attribution des subventions 2016 pour les associations culturelles.....	54
3. Attribution d'une subvention pour la MJC.....	56
4. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la Route des Contes .....	57
5. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le Théâtre et les salons d'exposition	60
6. Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'investissement informatique de la Bibliothèque...	61
7. Fixation des tarifs pour les stands des Fêtes de la Ville .....	62
8. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour les marchés du magazine municipal (impression, régie publicitaire et rédaction) .....	63
<b>VII. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE .....</b>	<b>65</b>
1. Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France pour la mise aux normes « PMR » des quais bus du programme 2016 .....	65
2. Signature des conventions avec Orange relatives à la dissimulation des réseaux de télécommunications des programmes 2015 et 2016 .....	66
3. Demande de subventions pour le programme liaisons douces 2016 .....	68
4. Dénomination de la voie « allée Victor Hugo ».....	71
5. Autorisation de déposer un dossier de déclaration préalable pour la pose d'une clôture autour des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère.....	72
<b>VIII. DECISIONS MUNICIPALES .....</b>	<b>73</b>
<b>IX. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>73</b>

**Monsieur le Maire**

Je vais demander à Sylvie de faire l'appel.

**Madame d'ESTEVE**

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame SEGUY, présente. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame GRELU, présente. Madame LABORDE, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, procuration à Monsieur le Maire. Madame VELOU, présente. Monsieur VIEILLE, présent. Madame McGREGOR, procuration à Madame Sophie TRINIAC. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présent et Monsieur MICHEL, présent.

**I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE****Monsieur le Maire**

Merci Sylvie.

Nous allons élire un ou une secrétaire de séance, comme il est d'usage. Est-ce qu'il y a des candidats ?

Bernadette ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de l'élire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstention ? Elle est élue, merci Bernadette.

*Madame Bernadette GRELU, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.*

**II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015****Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Madame DELAIGUE**

Oui, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que cette séance du mois de février, destinée, si j'avais bien compris, à voter des subventions, s'avère être une séance beaucoup plus large et donc plus utile, et va tout à fait dans le sens que nous demandions, c'est-à-dire un nombre plus important de conseils municipaux.

Sinon, dans le procès-verbal, j'ai vu une petite anomalie en page 39. Cela concerne une discussion sur les logements sociaux, et dans mon intervention il y a une erreur. Comme le disait Monsieur

BARATON : « Nous approcherons [*non pas les 26 %*] les 16 % de logements sociaux ». C'était 16% dans ce que je voulais dire.

**Monsieur le Maire**

Nous allons corriger. Merci. D'autres observations ?

**Monsieur BARATON**

Juste une petite chose : page 6, il y a tout un passage en italique qui devrait commencer après : « Vous avez dit que » et s'arrêter à : « alors, Monsieur le Maire ». Je dis cela parce que comme c'est sur le site de la ville, que les choses soient claires. Concernant la première partie, c'est le narrateur, cela donc être en caractères ordinaires.

**Monsieur le Maire**

C'est à propos de quelle intervention ?

**Monsieur BARATON**

La mienne, Monsieur le Maire. Lorsque je dis : « Vous avez dit que... », à partir de là c'est en italique, et ça s'arrête à « C'est inadmissible ».

**Monsieur le Maire**

C'est à quelle page, Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

Page 6, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

« Vous avez dit que... », d'accord.

**Monsieur BARATON**

Et l'italique s'arrête à « alors ». La partie centrale est une citation de ce que vous avez dit, et le reste est de la narration.

**Monsieur le Maire**

Nous allons corriger.

**Monsieur BARATON**

La deuxième chose : dans une phrase concernant une réunion qui avait eu lieu au mois de mai, j'avais cité par mégarde, parmi les personnes autour de la table, Madame Carmen OJEDA, je lui demande d'accepter mes excuses.

**Monsieur le Maire**

A quelle page êtes-vous ?

**Monsieur BARATON**

Page 70.

**Monsieur le Maire**

Nous allons tout de même regarder.

**Monsieur BARATON**

J'avais cité un certain nombre de gens, dont Madame OJEDA, et en reprenant mes notes je me suis rendu compte qu'elle ne faisait pas partie de cette table ronde, je lui prie donc d'accepter mes excuses.

La dernière chose, Monsieur le Maire : page 64, je vous avais parlé de la location de la salle Caravelle et on m'avait dit que l'on m'écrirait. Effectivement, j'ai reçu ce matin même une lettre au courrier, la seule chose c'est qu'elle pose plus d'interrogations qu'elle n'y répond. Je m'attendais à ce que l'on me dise qu'il n'y avait pas eu le temps de passer une décision, et qu'un taux avait donc été appliqué, ce que je trouvais normal. Sauf que dans le courrier, on nous apprend que cette salle a été louée à la société Peugeot pour un mois, pour y loger des voitures neuves et d'occasion.

À ce moment-là, cela pose un autre problème, car cela devenait donc un local avec une autre affectation, il y avait donc obligation de passer une commission de sécurité, et des moyens de sécurité supplémentaires puisque cela devenait un local à risque.

Lorsque l'on fait une réponse, que j'ai reçue ce matin, du Maire-adjoint délégué à la gestion des salles municipales, ce n'était pas la question. Paradoxalement, le courrier soulève plus de questions qu'il ne répond à celle que j'avais posée.

**Monsieur le Maire**

Il répond tout de même à votre question. De mémoire elle était la suivante : « Pourquoi avoir loué cette salle à Peugeot ? ». La réponse était effectivement : « Dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire ». L'exécutif de la commune a toujours la faculté de louer un espace, il s'agissait en outre de rendre service à une entreprise de La Celle-Saint-Cloud, on ne va pas embêter les entreprises tout le temps, il faut aussi de temps en temps les dépanner. Là, il y avait un souci d'occupation de quelques véhicules, cela a duré trois semaines, nous avons rendu service à des employeurs de la ville, Monsieur BARATON.

D'autres observations, Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Je vous remercie, bonsoir à tous.

**Monsieur le Maire**

Bonsoir Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Je souhaiterais attirer votre attention sur la page 20. S'agissant de vos propos, Monsieur le Maire, vous laissez entendre que j'aurais voté contre la carte « famille ». Or, je n'ai pas ce souvenir et, du reste, je ne sais pour quelle mystérieuse raison, assez régulièrement, vous laissez entendre que je suis contre la famille ou contre les dispositifs qui viennent en appui à la famille. Évidemment c'est absurde, il n'en est rien. Je n'ai pas le souvenir d'avoir voté contre la carte « famille ».

Je peux avoir voté contre des évolutions de tarifs, notamment dès lors qu'elles ne sont pas symétriques par rapport à l'inflation actuelle, mais je n'ai pas voté contre le principe de la carte « famille », je tenais à souligner ce point-là.

**Monsieur le Maire**

Nous avons bien compris, mais vous aviez voté, je m'en souviens effectivement, contre le crédit alloué à la carte « famille ».

**Monsieur DASSE**

Oui, mais ce n'est pas contre le principe, et la rédaction du procès-verbal laisse entendre que c'est contre la carte « famille ».

**Monsieur le Maire**

Non, mais vous considérez que c'était trop cher, regardez la fin de la phrase.

**Monsieur DASSE**

Il est dit : « Vous avez voté contre la carte " famille ", considérant que c'était trop cher ».

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Monsieur DASSE**

C'est juste un problème de rédaction.

**Monsieur le Maire**

Non, je ne retire rien à ce qui a été dit à ce moment-là.

**Monsieur DASSE**

J'aimerais néanmoins qu'il soit trouvé une rédaction qui laisse entendre que je ne suis pas contre la carte « famille ».

**Monsieur le Maire**

Ce qui a été dit a été dit. C'est un in extenso, il ne s'agit pas de refaire le conseil municipal de la fois précédente. Dans les in extenso, en séance, chacun peut s'exprimer, vous aviez la faculté de reprendre et de corriger, nous ne corrigeons ce soir que les inexactitudes matérielles, mais nous n'allons bien entendu pas reprendre la séance précédente en disant que ce n'était pas ce que vous vouliez dire. Heureusement, parce que s'il fallait refaire le Conseil la fois suivante, nous n'avancerions pas beaucoup. Il faut que nous avançons, nous avons des sujets importants à évoquer ce soir.

Merci, nous allons tenir compte de toutes ces observations. Je vous propose donc de voter sur ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil municipal. Comme l'a rappelé Marie-Pierre DELAIGUE tout à l'heure, ce Conseil municipal est principalement centré sur la politique de subventions, et en réalité devrais-je dire, d'aides à la vie associative. J'aurai l'occasion d'y revenir dès que nous y serons car nous avons quelques points importants qui précèdent les subventions, lesquelles n'étant qu'un élément parmi d'autres qui facilitent et qui permettent aux associations de vivre.

Nous aurons l'occasion de dire que les associations sont indispensables à La Celle Saint-Cloud comme dans beaucoup d'autres villes. Elles assurent un grand nombre d'activités, elles créent du lien social, elles participent à l'animation de la vie collective, et dans une ville où tout ne doit pas être réservé uniquement aux services administratifs et aux prestations commerciales, la vie associative c'est la part du bénévolat, du partage, de la générosité, et il est donc essentiel de la soutenir dans notre ville.

Au préalable, nous avons quelques points importants, notamment en matière d'organisation municipale.

### III. ORGANISATION MUNICIPALE

#### 1. Election des délégués communautaires de Versailles Grand Parc

##### Monsieur le Maire

La première délibération que je vais vous présenter n'est pas une délibération, c'est la désignation, parmi nous, des délégués communautaires supplémentaires qui vont être amenés à siéger au Conseil d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Je vais demander à Pierre de présenter le texte de la délibération qui va fonder le vote. Ce qui est important, je le dis en deux mots sans déflorer ce qui va être dit, c'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier, VGP s'est élargie à une commune très importante qui est Vélizy-Villacoublay. D'ailleurs, l'extension à Vélizy a immédiatement des conséquences pour nous, notamment en matière fiscale. Je dois dire que la grande zone économique de Vélizy qui rentre dans le périmètre de l'intercommunalité, apporte un potentiel, en matière économique, considérable pour l'intercommunalité. Cette zone de Vélizy-Villacoublay, non loin du plateau de Saclay, nous apporte une richesse considérable qui va participer à la dynamique économique de l'ensemble, et nos communes ne peuvent qu'en bénéficier.

Cela a un effet immédiat sur la fiscalité économique, puisque la CFE, la Contribution Foncière des Entreprises, a baissé à La Celle Saint-Cloud depuis 2013 d'environ 11 %. Vous voyez donc que les impôts sur les entreprises que nous votons, que vote désormais l'intercommunalité au niveau de VGP, vont baisser et ont déjà baissé. Voilà un exemple concret de ce qu'est l'intercommunalité. Nous y reviendrons, parce qu'en réponse à une question d'un groupe de l'opposition, nous avons pris l'engagement de faire un commentaire sur l'actualité de l'intercommunalité.

Pierre, je vais te laisser présenter les textes.

##### Monsieur Pierre SOUDRY

A la suite de l'élargissement du périmètre de Versailles Grand parc, nous devons installer une nouvelle assemblée communautaire avec des nombres de conseillers communautaires différents de ce qui existait auparavant pour certaines villes.

Il y a deux régimes :

- Celui, comme le nôtre, des communes qui ont déjà des conseillers communautaires, et il s'agit là d'en ajouter. On ne remet pas en cause ce qui existe, nous en avons quatre qui y sont et qui restent, et il s'agit d'en désigner deux supplémentaires ; il y a donc une procédure adaptée à la désignation de conseillers supplémentaires.
- Cette procédure est différente de celle qui s'applique à une commune qui rentre dans l'agglomération, comme c'est le cas de Vélizy : elle vote pour l'ensemble de ses six délégués par le moyen normal de désignation des délégués puisqu'ils sont nouveaux. Pour nous, le mode de désignation de ces conseillers supplémentaires est différent de ce qui s'applique pour les communes qui rentrent, puisqu'il s'agit simplement de voter au scrutin de listes à un tour pour une liste de deux délégués.

Nous allons donc procéder au vote de la désignation de ces deux délégués, au scrutin de listes à un tour, comme le dit le code des collectivités territoriales, chaque liste étant composée, bien sûr, d'un candidat de chaque sexe.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Il faut en fait être utile. L'environnement et le tri sélectif sont l'une des grandes compétences de l'intercommunalité, raison pour laquelle je proposerai, au nom de l'équipe, de présenter la candidature de Jean-Christian SCHNELL qui est Maire-adjoint chargé de tout ce vaste secteur, notamment des liaisons douces qui font également partie de ses compétences en matière de voirie.

Il y a également un autre point important, c'est le domaine social auquel nous tenons beaucoup, celui de l'insertion, et c'est la raison pour laquelle je proposerai, au nom du groupe, le nom de Laurence AUGERE qui exerçait cette fonction de conseillère communautaire.

Nous allons ouvrir le débat, et nous procéderons ensuite aux formalités et aux procédures de vote. Monsieur DASSE ?

**Monsieur DASSE**

Merci. Comme vous le savez, nous avons souhaité vous faire une proposition que nous qualifions de constructive et de positive, visant à faire en sorte que l'opposition puisse être représentée parmi les conseillers communautaires représentant notre commune au sein de VGP, et également faire en sorte que nous puissions tous œuvrer dans le même sens, c'est-à-dire œuvrer dans le cadre de la défense des intérêts de notre commune au sein de VGP.

VGP, vous l'avez rappelé, a des attributions, comme l'essentiel des communautés d'agglomération aujourd'hui, stratégiques pour notre commune. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé très utile de pouvoir œuvrer ensemble dans cette perspective.

Comme vous le savez, comme vous l'avez compris, les dispositions du Code général des collectivités territoriales, telles qu'elles ont été complétées et modifiées l'an dernier, font en sorte que, dès lors que nous sommes dans le cas de figure qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devons désigner des conseillers supplémentaires, si la majorité dépose une liste, elle a toutes les chances d'obtenir les deux sièges en question. De ce fait, l'opposition n'est pas représentée parmi les six sièges dont nous disposons au sein de VGP, ce qui procède de l'article en question du code, mais qui, du point de vue du respect de la démocratie locale, soulève tout de même un problème.

Par conséquent, nous avons fait cette proposition qui est de faire en sorte de vous inviter à faire en sorte de concevoir une liste commune, dans laquelle il aurait pu y avoir un élu de la majorité et un élu de l'opposition, homme-femme ou femme-homme, peu importe, ou éventuellement de vous inviter à voter pour une liste présentée par l'un des groupes d'oppositions.

Manifestement, cette proposition a été rejetée et nous le regrettons fortement, d'autant plus que si notre commune avait disposé de six sièges au démarrage (ce qui, je vous le rappelle, était le schéma initialement prévu), dans le cadre des élections municipales de mars 2014, l'opposition aurait pu disposer, à minima, d'un siège. Notre proposition constructive a été rejetée, nous le regrettons très fortement, cela a le mérite d'être clair. Monsieur le Maire, cela illustre votre conception de la démocratie locale, voire du mépris que vous avez vis-à-vis des élus de l'opposition.

**Monsieur le Maire**

Vous exagérez Monsieur DASSE avec ce terme de « mépris », vous êtes toujours dans la polémique.

**Monsieur DASSE**

Nous vous faisons une proposition constructive et positive, vous l'avez rejetée. C'est bien dommage, parce que nous aurions été dans un schéma de fonctionnement qui dégragerait



beaucoup plus de valeur ajoutée. Là, vous aurez six sièges sur six, de notre point de vue ce n'est pas une situation normale, acceptable dans le principe, sachant que Vélizy, dernière arrivée dans le dispositif, dispose de deux conseillers d'opposition sur les six sièges.

**Monsieur le Maire**

Cela n'a rien à voir.

**Monsieur DASSE**

Ce n'est pas la même configuration, je suis d'accord avec vous, il ne s'agit pas de conseillers supplémentaires. Mais nous pouvons tout de même observer que sur six conseillers, l'opposition est représentée, et je pense que cela aurait été faire œuvre utile que d'être dans cet état d'esprit. Nous le regrettons, et nous en tirerons toutes les conséquences, notamment déjà ce soir en refusant de participer à ce vote qui est une mascarade.

**Monsieur le Maire**

« Mascarade », vous avez une conception de la démocratie qui vous est très particulière.

**Monsieur DASSE**

Vous également avec six sièges sur six.

**Monsieur le Maire**

Pierre, tu veux répondre à Monsieur DASSE ?

**Monsieur Pierre SOUDRY**

Je voulais simplement, au point de vue documentaire, donner d'autres informations. Toutes les communes qui avaient des sièges supplémentaires à fournir (et notamment Le Chesnay avec trois nouveaux, et Versailles), toutes ces communes ont procédé en désignant, parmi la liste majoritaire, les trois ou cinq conseillers. Nous sommes tout autant démocratiques que la commune du Chesnay que vous citez souvent en exemple, ou que celle de Versailles, en agissant ainsi.

**Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Nous n'allons pas nous référer aux turpitudes des autres, bien évidemment. Cela ne nous interdisait pas de procéder de la bonne manière, qui consistait à dire que nous reprenions à zéro puisque nous ne sommes plus dans la même configuration qu'auparavant. J'en voudrais pour preuve les communes qui ont perdu des sièges, qui sont bien évidemment tenues de réélire tout le monde. Cela montre bien que la configuration n'est plus la même qu'elle ne l'était, nous aurions donc très bien pu reprendre une élection avec l'ensemble des représentants de notre commune comme conseillers communautaires. Cela n'aurait posé aucun problème, ce n'était pas interdit et c'était beaucoup plus démocratique. Nous ne participerons pas non plus au vote.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous dire une chose tout de même, notamment sur la première intervention. Vous appelez, dans un grand esprit d'emphase, à des propositions constructives, c'est assez nouveau dans votre bouche car, que je sache, depuis le début de ce mandat, vous avez toujours voté contre les propositions importantes de notre municipalité. Et aujourd'hui, comme par hasard, vous parlez de travailler ensemble et que cela serait formidable. Non, vous ne le ferez pas davantage.

Prenons un cas concret : le vote du budget. En tant que Vice-président chargé des Finances, il se trouve que je présente le budget de VGP. Bien entendu, je serais tout à fait étonné que vous votiez pour ce budget, vous voterez contre, en imaginant que vous soyez le sixième. En stricte arithmétique électorale, sur six sièges que nous aurions, dont deux de plus dans cette intercommunalité, en réalité, les deux derniers votes, en quelque sorte, s'annuleraient. Nous ne participerions donc pas efficacement à l'intercommunalité.

Je veux bien des larmes de crocodile, « nous allons travailler ensemble », etc., c'est tout à fait nouveau parce que sur les choses importantes, vous avez toujours voté contre. Aujourd'hui, c'est donc notre équipe qui est cohérente, soudée, qui travaille ensemble, qui va défendre efficacement les intérêts de la commune au niveau de VGP. Voici donc la proposition, j'ai noté que vous ne participerez pas au vote, c'est dommage, mais nous voterons quand même, et c'est le vote du Conseil municipal.

Pour ce vote, nous allons procéder de la manière suivante : nous avons un secrétaire et deux scrutateurs parmi les plus jeunes. Est-ce qu'il y a des candidats ? Stéphane, tu es le plus jeune, Bernadette, la secrétaire, et Fabrice. C'est la secrétaire de séance qui fera la proclamation et le décompte des voix.

Y a-t-il d'autres listes ? Non. Didier, nous allons peut-être passer l'urne ? Non, c'est Nolwenn à l'appel nominal.

### **Madame D'ESTEVE**

Olivier DELAPORTE, présent. Pierre SOUDRY, présent. Moi-même, Sylvie d'ESTEVE, présente. Florence NAPOLY, présente. Jean-Christian SCHNELL, présent. Laurence AUGERE, présente. Jean-Claude TEYSSIER, présent. Sophie TRINIAC, présente. Hervé BRILLANT, présent. Laurence SEGUY, présente. Agnès THEARD, présente. Daniel TURCK présent. Jacques FRANQUET, présent. Bernadette GRELU, présente. Valérie LABORDE, présente. Patrice FORGET, présent. Birgit DOMINICI, présente. Geneviève SALSAT, présente. Anne-Sophie MARADEIX, présente. Georges LEFEBURE, présent. Benoît VIGNES, présent. Laurent BOUMENDIL, présent. Olivier LEVASSEUR, présent.

Pour Carmen OJEDA, on avait donné un pouvoir à Monsieur le Maire, Gwenaëlle VELOU, présente. Fabrice VIEILLE, présent. Fleur MCGREGOR a donné pouvoir à Sophie TRINIAC, Olivier MOUSTACAS, présent. Jean-François BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente et Monsieur MICHEL, présent. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Nous allons demander à Stéphane MICHEL, Fabrice et Bernadette d'intervenir. Bernadette va faire la proclamation des résultats.

Je déclare élus Jean-Christian SCHNELL et Laurence AUGERE. Merci beaucoup.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu la liste composée de M. Jean-Christian SCHNELL et Mme Laurence AUGERE,

Le Conseil municipal,  
Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret,

Les résultats du vote étant les suivants,

Inscrits : 35  
Votants : 30  
Liste : 28  
Blancs : 2

Monsieur Jean-Christian SCHNELL et Madame Laurence AUGERE sont élus conseillers communautaires supplémentaires pour la ville de La Celle Saint-Cloud, au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

## **2. Election de deux maires-adjoints**

### **Monsieur le Maire**

Nous allons passer à l'élection de deux maires-adjoints.

Le premier, malheureusement, est dû au décès de Michel BILDORFF qui, comme vous le savez, a assuré pendant très longtemps des responsabilités au Conseil municipal. Il laisse donc un poste vacant que je vais vous proposer d'attribuer en l'élisant, à Jacques FRANQUET qui remplit aujourd'hui des fonctions de délégué, chargé notamment des transports et de la sécurité, avec toutes sortes de sujets autour de ces grands thèmes.

La deuxième situation est celle d'un maire-adjoint, Laurence SEGUY, qui a souhaité démissionner mais je vais lui laisser la parole afin qu'elle nous explique.

### **Madame SEGUY**

En effet, j'ai demandé à Olivier DELAPORTE d'accepter ma démission, suite à une très forte augmentation de mon activité professionnelle qui ne me permet plus aujourd'hui d'assurer pleinement et sérieusement mes fonctions de maire-adjointe. Olivier DELAPORTE a bien voulu accepter cette démission. Je reste dans l'équipe, mais avec moins de responsabilités.

### **Monsieur le Maire**

Je remercie beaucoup Laurence de ce choix courageux qui était justifié par un arbitrage entre des engagements aussi forts que l'entreprise et les fonctions d'adjoint au conseil municipal.

Pour remplacer Laurence, je propose Valérie LABORDE qui va donc assurer, si vous en êtes d'accord, la fonction de maire-adjoint de quartier. Il s'agit du quartier centre, et elle poursuivra également ses activités en matière de prévention spécialisée, notamment sur le sujet important à La Celle-Saint-Cloud du CPEA, et d'autres.

Je vais évidemment faire appel aux autres candidats. S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote en commençant par Jacques FRANQUET.

### **Madame VIAL**

Qui va reprendre la délégation de Laurence SEGUY en ce qui concerne la communication ?

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous expliquer cela, c'est Florence NAPOLY qui prendra en charge la communication. Laurence gardera la communication numérique et digitale.

Nous votons pour Jacques FRANQUET.

**Madame d'ESTEVE**

Pour ce vote : Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Moi-même, Madame d'ESTEVE, présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame SEGUY, présente. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame GRELU, présente. Madame LABORDE, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent.

Pour Carmen OJEDA, on avait donné un pouvoir à Monsieur le Maire, Madame VELOU, présente. Monsieur VIEILLE, présent. Madame MCGREGOR a donné pouvoir à Madame TRINIAC, Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente et Monsieur MICHEL, présent.

**Monsieur le Maire**

Merci. Nous allons demander aux scrutateurs et à la secrétaire de séance d'intervenir à nouveau.

Merci. Je déclare Jacques FRANQUET élu maire-adjoint (*applaudissements*).

Nous allons maintenant procéder à l'élection de notre deuxième candidate, Valérie LABORDE.

**Madame d'ESTEVE**

Pour ce vote : Olivier DELAPORTE, présent. Pierre SOUDRY, présent. Moi-même, Madame d'ESTEVE, présente. Florence NAPOLY, présente. Jean-Christian SCHNELL, présent. Laurence AUGERE, présente. Jean-Claude TEYSSIER, présent. Sophie TRINIAC, présente. Hervé BRILLANT, présent. Laurence SEGUY, présente. Agnès THEARD, présente. Daniel TURCK, présent. Jacques FRANQUET, présent. Bernadette GRELU, présente. Valérie LABORDE, présente. Patrice FORGET, présent. Birgit DOMINICI, présente. Geneviève SALSAT, présente. Anne-Sophie MARADEIX, présente. Georges LEFEBURE, présent. Benoît VIGNES, présent. Laurent BOUMENDIL, présent. Olivier LEVASSEUR, présent.

Pour Carmen OJEDA, on avait donné un pouvoir à Monsieur le Maire, Madame VELOU, présente. Fabrice VIEILLE, présent. Madame MCGREGOR a donné pouvoir à Madame TRINIAC, Olivier MOUSTACAS, présent. Jean-François BARATON, présent. Stéphane DASSE, présent. Frédérique VIAL, présente. Marie-Pierre DELAIGUE, présente. Olivier BLANCHARD, présent. Monique FERNEZ, présente et Stéphane MICHEL, présent.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, bravo (*applaudissements*). Je proclame élue Valérie LABORDE au poste de maire-adjoint de quartier (*applaudissements*). Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Pour information, Monsieur le Maire, dans l'ordre protocolaire, je pensais que les maires-adjoints étaient devant les maires-adjoints de quartier. Dans la configuration, il y a d'abord les maires-adjoints, puis la loi a permis des maires-adjoints de quartier. Par exemple, Monsieur FRANQUET est 11<sup>e</sup> adjoint, je pense qu'il devrait rentrer dans les 10 premiers.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est dans l'ordre de l'élection Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Ah bon ?

**Monsieur le Maire**

Oui. Ça ne me paraît pas être le sujet majeur de la soirée.

Merci à tous.

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Vu la vacance de deux postes de maires-adjoints,

Vu les candidats,

Le conseil municipal

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Candidat 11<sup>ème</sup> maire-adjoint : M. Jacques FRANQUET

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de voix obtenues par M. FRANQUET : 28

Nombre de voix obtenues par M. LEFEBURE : 2

**PROCLAME**

Monsieur Jacques FRANQUET, 11<sup>ème</sup> Maire – Adjoint, immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidat 12<sup>ème</sup> maire-adjoint : Mme Valérie LABORDE

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de voix obtenues par M. FRANQUET : 28

Nombre de voix obtenues par Mme GRELU : 3

**PROCLAME**

Madame Valérie LABORDE, 12<sup>ème</sup> Maire – Adjoint, immédiatement installée dans ses fonctions.

**3. Indemnités de fonction des élus****Monsieur le Maire**

Je vais demander à Pierre de présenter la délibération.

**Monsieur SOUDRY**

Maintenant que nous avons voté pour deux maires-adjoints, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités que nous avons voté en juin 2014. Les modifications apportées à ce tableau sont résumées sur le projet de délibération. Il faut d'abord dire que la loi l'oblige, que nous proposons de maintenir l'indemnité du Maire telle qu'elle a été fixée dans la délibération de 2014, c'est-à-dire à un taux inférieur au barème prévu par la loi.

Vous savez que lors de la délibération de juin 2014, le Maire avait accepté de réduire son indemnité, et cela avait bien sûr été entériné. Mais désormais la loi dit que s'il n'y a pas de délibération disant cela depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est automatiquement l'indemnité normale à taux

plein qui s'applique. Dans la mesure où le Maire souhaite maintenir l'indemnité à taux réduit qu'il a, il faut le dire dans cette délibération.

Ensuite, dans les ajustements du tableau des indemnités, il faut bien sûr retirer les indemnités des deux adjoints qui ne le sont plus, et il faut fixer les indemnités des nouveaux adjoints. Pour cela, nous reprenons strictement la même règle que nous avons prise en juin, c'est-à-dire pour une indemnité donnée pour les maires-adjoints de quartier, et une indemnité donnée pour les autres maire-adjoints. C'est la première règle.

La deuxième règle, c'est que nous avons dit en juin 2014 que concernant les maires-adjoints qui avaient parallèlement une fonction rémunérée en dehors de la ville, il était tenu compte de cette indemnité externe en déduction de l'indemnité ville. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, il y a une mise à jour des indemnités des deux maires-adjoints qui viennent d'être élus à Versailles Grand parc, puisqu'à ce titre ils vont percevoir une indemnité, très modeste, mais pour le principe nous diminuons d'une partie de cette indemnité leur indemnité ville. De la même façon pour Jacques FRANQUET qui, par ailleurs, bénéficie d'une indemnité à la SEVESC. D'où le nouveau tableau totalement en cohérence avec celui de juin 2014.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD.

### **Monsieur BLANCHARD**

Je souhaitais faire remarquer que cela fait un budget assez important. Vous nous avez dit qu'il fallait faire beaucoup d'économies car les charges sont lourdes et je pensais que c'était l'occasion. J'avais déjà eu l'occasion, lors d'un précédent conseil, de dire qu'il me paraissait cohérent de privilégier les indemnités pour ceux qui devaient prendre, par exemple, sur leur temps de travail afin de se libérer dans leur mandat, et de décider d'indemnités essentiellement sur ce critère-là. Pour les autres, je ne sais pas s'il y a un besoin aussi important. On en arrive probablement à un budget supérieur à 200 000 euros par an, sur un mandat on commence à s'approcher du million d'euros, ce qui commence à faire une somme très importante, et j'aurais pensé que l'on pouvait faire des économies sur ce poste-là.

### **Monsieur SOUDRY**

Je dirais deux choses :

D'abord, nous sommes strictement au niveau, individuellement, de ce qui avait été voté en juin,

Deuxièmement, je dois dire qu'il y a des économies dans ce nouveau tableau par rapport au tableau précédent puisque, notamment, les délégués qui bénéficiaient antérieurement d'une indemnité de délégué ont désormais une indemnité de maire-adjoint, sans remplacement des indemnités de délégués.

Il y a globalement une économie par rapport au vote de juin, lequel était déjà inférieur à ce qui avait été voté lors des mandats précédents.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. D'autres questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

Vu la délibération du 29 mars 2014 déterminant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection des Maires adjoints lors de la séance du 29 mars 2014

Vu la délibération du 24 juin 2014 déterminant le nombre de maires adjoints de quartiers,

Vu l'élection du 24 juin 2014 des maires-adjoints de quartiers,

Vu la délibération du 24 juin 2014 fixant les indemnités des élus,

Considérant que la ville de LA CELLE SAINT CLOUD compte plus de 20 000 habitants et que les crédits sont prévus au budget,

Considérant l'élection de deux maires adjoints lors de la séance du 16 février 2016,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du 24 juin 2014 fixant les indemnités des élus,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Abstentions : 7 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, M. MICHEL, Mme FERNEZ

Décide :

De maintenir l'indemnité du Maire fixée par la délibération du 24 juin 2014 soit à un taux inférieur au barème prévu par la loi,

De retirer du tableau de répartition les indemnités suivantes :

Qualité	Nom	Pourcentage du traitement afférent à l'indice brut 1015	Montant brut au 1er juin 2014
9e adjoint	Laurence SEGUY	18.50 %	703.00
10e adjoint	Michel BISSORFF	27 %	1026.00

De fixer les indemnités suivantes à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Qualité	Nom	Pourcentage du traitement afférent à l'indice brut 1015	Montant brut au 1er mars 2016
4e adjoint	Jean-Christian SCHNELL	25.62%	974.00
5e adjoint	Laurence AUGERE	36.40 %	1384.00
11e adjoint	Jacques FRANQUET	24.41%	928.00
12e adjoint	Valérie LABORDE	18.50%	703.00

De maintenir les autres indemnités prévues et approuvées dans le tableau par la délibération du 24 juin 2014.

Cette base de calcul suit l'évolution du traitement de base des fonctionnaires

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Désignation de Monsieur Olivier MOUSTACAS au sein de la commission municipale Finance et Affaires générales**

##### **Monsieur le Maire**

Nous allons élire Monsieur Olivier MOUSTACAS au sein de la commission Finances et Affaires générales, à la place qu'occupait Michel BILDORFF précédemment. Si vous en êtes d'accord, je propose que nous votions à main levée, à moins que l'un des groupes demande à ce que l'on vote à bulletin secret. Est-ce qu'il y a des objections ? Qui est pour ? Belle unanimité, merci beaucoup.

### **IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

#### **1. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour le marché assistance à maîtrise d'ouvrage du projet Cœur de ville**

##### **Monsieur le Maire**

Nous passons maintenant à un sujet très important de ce mandat municipal : le Cœur de ville. Nous allons prendre le temps de développer ce sujet. Pierre rentrera dans le détail de la délibération. Je voudrais tout de même recontextualiser ce projet de façon un peu plus générale.

Pourquoi souhaitons-nous la création et l'aménagement d'un vrai Cœur de ville à La Celle Saint-Cloud ? J'ai eu l'occasion de le dire devant les commissions réunies, la commission des Finances et la commission d'Aménagement du Patrimoine : pour une raison assez simple et en même temps importante sur l'évolution de la structure et de l'organisation de notre ville.

Nous savons, les uns et les autres, nos concitoyens le savent, les visiteurs de la ville en font également le constat, c'est un constat d'expérience : nous n'avons pas, à La Celle-Saint-Cloud, de centre-ville, de Cœur de ville. C'est d'ailleurs un cas très particulier puisque la plupart des villes de plus de 20 000 habitants, voire même 10 000 ou des villes beaucoup plus petites, en ont un. Il y a plusieurs centres, c'est une ville polycentrique, multipolaire.

Pourquoi cela ? C'est le fruit d'une longue histoire car La Celle-Saint-Cloud s'est développée (je voudrais parler sous le contrôle des spécialistes, des historiens, Georges LEFEBURE qui a eu l'occasion d'en parler et d'en reparler, Laurent BOUMENDIL également) autour de pôles très différents. Je ne voudrais pas remonter à l'époque d'Irminon qui, au VI<sup>e</sup> siècle, était intendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire des terres de La Celle Saint-Cloud, lesquelles ont été vendues au XVII<sup>e</sup> siècle à Louis XIV par l'intermédiaire de Colbert.

Depuis très longtemps à La Celle Saint-Cloud, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le territoire s'est développé au moins jusqu'à la réalisation de la ligne de chemin de fer Saint-Lazare – Saint-Nom-la-Bretèche, autour de ces deux pôles principaux que nous connaissons bien : l'église du bourg et le hameau des Gressets. Avec l'implantation du chemin de fer en 1884, s'est développé un habitat pavillonnaire mais plutôt diffus autour de la gare de Bougival, et qui s'en est éloigné en s'élargissant.

Après 1945, La Celle Saint-Cloud s'est transformée sans transition véritable, de commune rurale en ville résidentielle. De ce fait, le développement multipolaire de la ville s'est accéléré et a modelé de façon assez profonde la structure de La Celle-Saint-Cloud.

Notre ville s'est donc développée en à peine une vingtaine d'années autour, d'une part de quartiers pavillonnaires, qu'ils soient dotés ou non d'un statut associatif ou syndical : la Feuillaume, la



Chataigneraie, DSFA, etc., ou, d'autre part, de grandes résidences comme Elysée 1, Elysée 2, l'Orangerie, l'Etang sec, Bel-Ebat, Bois Fontaine, Beauregard, Petit Beauregard, etc.

Dans les années 70, la construction de la mairie, du théâtre, de l'immeuble qui abrite la crèche, etc., ont marqué la volonté de la ville, dont Monsieur DUCHESNE était le maire à l'époque, de donner un caractère central à la ville. Mais ces projets n'ont pas été poursuivis, La Celle Saint-Cloud est devenue de façon durable, c'est-à-dire au cours de ces 70 années, une ville multipolaire et elle l'est restée. D'un certain point de vue, elle peut d'ailleurs vivre comme cela, nous pouvons vivre dans une ville multipolaire, nous en faisons l'expérience tous les jours, nous pouvons nous habituer à vivre dans une ville qui n'a pas de centre, mais cela a tout de même eu un certain nombre d'inconvénients. Par exemple, celui d'obliger en quelque sorte les municipalités successives à multiplier les équipements de quartiers pour répondre aux soucis de chaque quartier, dès lors qu'il n'y avait pas une prise en compte collective au niveau de la ville pour les principales fonctions urbaines.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que la création d'une centralité à La Celle-Saint-Cloud doit permettre, non pas de bouleverser l'économie de la ville, la structure, la géographie de la ville, mais de renforcer l'équilibre entre les quartiers et les fonctions centrales, de diffuser une meilleure relation entre les habitants et leur commune, et de donner une vraie plus-value pour tous en termes de qualité de vie, à cet espace compris entre les deux départementales, la 321 et la 186, et l'Avenue Mesureur.

Créer un pôle de centralité avec des équipements nouveaux, renforcer les relations entre les quartiers, c'est le sens profond de ce projet. Chaque quartier peut d'ailleurs devenir un pôle d'attraction, d'animation, c'est ce que nous souhaitons pour ce quartier centre, ce quartier Cœur de ville qui comporte ainsi plusieurs objectifs. Je les rappelle très généralement, Pierre rentrera dans les précisions, développera et donnera davantage de contenu à ces objectifs :

Premier objectif : Maintenir les points forts d'attractivité qui existent : la mairie, la crèche, les services sociaux, la Poste, le cinéma, le théâtre, le commissariat, le lycée (plusieurs centaines de personnes travaillent aujourd'hui dans ce secteur), et également les commerces ou les activités qui pourraient y être nécessaires.

Deuxième objectif : Créer des logements qui feront de cet espace un lieu de vie, d'animation, en pensant notamment aux besoins spécifiques des jeunes et des aînés. Lorsque l'on prend une photo de La Celle-Saint-Cloud de haut la nuit, on s'aperçoit que le triangle dont je vous ai parlé est noir, à l'exception de la partie Mesureur, partie relativement faible de ce secteur, mais il y a peu de vie. Il y a quelques logements au-dessus de la Poste, les logements « Toit et Joie », mais il n'y a pas de vie, la nuit, dans ce secteur.

Troisième objectif : Développer des espaces de rencontre qui en feront un lieu de convivialité. Je pense notamment, et c'est l'un des éléments très forts et importants, à la médiathèque, un projet de restauration collective également, des places publiques, des espaces verts.

Quatrième objectif : Grâce à ce Cœur de ville, il s'agit de mieux relier, via des liaisons douces, les quartiers de la ville séparés entre la partie Nord et la partie Sud, entre la partie Ouest et la partie Est, etc.

Au total, vous le voyez, c'est un grand projet très ambitieux qui se déroulera au cours des prochaines années. Nous sommes au premier tiers de ce mandat, nous avons devant nous quatre années pendant lesquelles nous ferons avancer ce projet. Nous prendrons le temps de réaliser un bon projet, il ne s'agit pas de précipiter les choses, de gâcher les opportunités, mais d'avancer résolument avec cette perspective d'ensemble dans le cadre d'une stratégie de projet, et avec une méthode qui fera place à l'information de nos concitoyens et à la concertation. Pour cela, vous le

verrez, Pierre le présentera dans le détail, il faut nous appuyer sur un assistant à maîtrise d'ouvrage, un bureau d'études pluridisciplinaires qui comportera les compétences et les savoirs, qui pourront également nous aider dans le déroulement de ce projet.

J'ai été trop long, Pierre, prends peut-être tout le temps nécessaire pour développer ce projet important.

### **Monsieur SOUDRY**

Je vais revenir rapidement sur le projet, et surtout sur la délibération qui nous intéresse, qui est de désigner les modalités de choix de la personne qui nous aidera à mener à bien ce projet.

Ainsi que le Maire l'a dit, ce projet comporte l'aménagement de ce centre-ville à partir d'un pré-programme qui rassemble un certain nombre de données. Nous souhaitons notamment, sur ce Cœur de ville, faire une place publique ouverte sur l'environnement, une médiathèque, des salles polyvalentes, une crèche permettant d'augmenter l'offre du secteur, un parking public souterrain vu les problèmes de stationnement qu'il y a ici, bien sûr des logements, une résidence-logements avec services, que ce soit pour des seniors ou des étudiants, et bien sûr des commerces, des activités, des entreprises, dont une offre de restauration type brasserie par exemple, dont nous avons souvent parlé.

Également des espaces verts, des cheminements internes soignés, et des liaisons douces vers l'environnement immédiat que sont la gare, le Parc de la Grande-Terre et le Pôle du Jumelage. En faisant cela, nous serons amenés à apaiser la circulation sur les deux routes départementales qui traversent la zone de projet.

Voilà donc le pré-programme qu'il faudra bien sûr affiner au cours du projet, et pour le réaliser, nous avons besoin d'être aidés pour le mettre en forme et en place. Nous allons confier par ce marché à ce groupement d'entreprises une tâche complexe qui sera composée de trois phases :

Il y aura d'abord une phase appelée étude de faisabilité qui nous permettra d'arbitrer entre trois scénarii possibles d'aménagement, qui correspondent à des dimensionnements différents du projet, en termes de nombre de logements, de services, d'activités, de parkings, puisque aujourd'hui nous laissons totalement ouvert à ce stade, et il est important que chacun puisse participer au choix de ce dimensionnement à travers l'étude. Certains pourront préférer quelque chose de très urbain, donc de relativement dense, d'autres penseront qu'il faut conserver l'aspect résidentiel de notre ville et faire quelque chose de plus « vert », et il y a bien sûr une solution intermédiaire. La première tâche que nous demanderons à cet assistant maîtrise d'ouvrage sera de nous aider à préciser le projet que nous voulons en termes de dimensionnement, ce qui se fera avec une large part de concertation. C'est un projet où nous serons tous associés, y compris la population, car il devrait marquer la ville, il ne pourra réussir que s'il est réalisé à travers une large concertation.

A l'issue de cette première phase, ce dimensionnement étant défini, nous aurons besoin d'être aidés pour élaborer très concrètement le projet, c'est-à-dire en établir le plan, situer les différents bâtiments, reconfigurer les voiries en accord avec ce projet, etc. C'est-à-dire pour nous faire la maquette précise de ce projet correspondant au dimensionnement retenu. Bien sûr, l'élaboration de ce projet fera là aussi intervenir une concertation importante afin que nous puissions recueillir le maximum de suggestions pour réaliser ce projet.

Et enfin, lorsque le projet sera vraiment défini dans le détail, la troisième phase sera de nous aider au montage et au lancement du projet. C'est-à-dire nous dire d'abord le phasage, par quelle partie commencer et par quelles autres poursuivre, puis, selon les parties, nous dire comment faire, notamment sur le plan juridique. Sur telle partie, il faut faire un appel d'offres auprès de promoteurs ou d'aménageurs qui achèteront les terrains qui réaliseront cette partie-là. Sur telle autre partie, au contraire, ce sont souvent des équipements publics, nous pourrions les réaliser nous-mêmes, et ils

nous aideront à monter les consultations pour les concours d'architectes. Il s'agit donc de nous aider à mener toutes les consultations qui permettront de lancer le projet.

Ce sont donc trois phases différentes assez importantes.

Pour désigner cette personne-là, nous allons donc faire un appel d'offres pour voir les candidats, et si possible sélectionner le meilleur d'entre eux. Ce qui vous est donc demandé aujourd'hui à travers cette délibération, c'est d'autoriser le Maire à lancer le marché de consultation pour le choix de cet AMO.

La procédure choisie est la procédure d'appel d'offres restreint qui va se dérouler en deux étapes :

Une première étape sera un appel à candidature, tout à fait ouvert celui-là, où tous ceux qui veulent participer, tous les groupements, pourront se porter candidats. Dans cette phase-là, il y aura sans doute un nombre assez important de candidats, de 10 à 15, et c'est pourquoi nous faisons cette première phase parce que nous ne pouvons pas approfondir le projet et le choix du candidat s'il y en a 10 ou 15, il faut forcément qu'il y en ait un nombre plus réduit. Cette première phase aura pour but de réduire le nombre de candidats, parmi tous ceux qui se seront présentés, à 5 ou 6 maximum qui feront la deuxième étape.

,À l'issue de cette première phase, nous sélectionnerons 5 ou 6 candidats, et la deuxième phase permettra de choisir parmi, eux celui que nous retiendrons finalement. Elle sera beaucoup plus fouillée. Autant la première sera un peu une candidature sur titres, à partir des documents, les candidats montreront leurs réalisations, autant dans la deuxième nous leur demanderons de s'impliquer sur le projet, allant jusqu'à montrer une certaine esquisse, une vision 3D de ce projet, de façon à bien voir quelle vision ils ont afin de pouvoir choisir celui qui nous paraît le plus intéressant pour mener ce projet.

Comme nous allons demander des tâches relativement importantes aux candidats, il est habituel dans des marchés de ce type de donner une indemnité aux candidats qui ne seront pas retenus, puisqu'ils auront tout de même travaillé. Sur les 6, 5 d'entre eux auront travaillé et il convient de les dédommager à travers une indemnité que nous avons fixée à 4 000 euros.

Il est prévu que l'ensemble du coût de la mission, c'est-à-dire une fois que l'AMO sera choisi pour réaliser les trois phases de mission que nous avons vues, représentera un temps de travail d'environ 18 mois. Si le candidat est choisi fin juin, le projet pourrait être lancé fin 2017. À cette date, nous aurons vraiment les concours d'architectes lancés, la maquette du projet réalisée, les appels d'offres auprès des promoteurs lancés, de façon à ce que début 2018 les premiers coups de pioche puissent en principe être donnés.

Compte tenu de l'ampleur de cette mission, nous estimons son prix à environ 250 000 euros HT, montant bien sûr prévu au budget. Nous sommes au point zéro de départ de ce grand projet, et nous vous proposons d'en donner les trois coups aujourd'hui en autorisant le Maire à signer cet appel d'offres. Nous vous tiendrons bien sûr régulièrement informés de l'avancée de cet appel d'offres. Sachant que, d'un point de vue juridique, puisque c'est la procédure d'appel d'offres, ce sera la commission d'appel d'offres qui sera souveraine, aussi bien à l'issue de la première phase pour sélectionner les 6 candidats parmi les 10 ou 15, et aussi bien pour conclure la deuxième phase, c'est-à-dire pour choisir parmi les 6 celui qui nous accompagnera. En termes de procédure, ce sera la commission d'appel d'offres, où d'ailleurs pratiquement tous les groupes sont représentés, qui décidera. Une information sera donnée pendant cet appel d'offres à l'ensemble des membres du Conseil.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre, voilà un vaste projet qui s'engage. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Première chose : nous ne pouvons que nous féliciter d'en arriver maintenant au lancement de cette consultation. Bien évidemment, nous la voterons, mais je souhaitais d'abord rappeler que nous portons nous aussi ce projet depuis plusieurs élections, nous ne pouvons donc que nous féliciter que la majorité municipale l'ait repris. Nous sommes également très heureux de voir qu'il comporte une médiathèque que nous appelons enfin par son nom alors que, Monsieur le Maire, vous avez beaucoup tourné autour du mot à utiliser, « une bibliothèque améliorée », etc., pendant des années, mais nous en arrivons maintenant à la médiathèque. Là aussi c'est quelque chose que nous proposons depuis très longtemps parce que notre commune est très mal lotie en matière d'accès aux médias, à la fois classique en bibliothèque et plus moderne. Tout cela va bien dans le sens de ce que nous pouvions souhaiter.

Dans la description des choses qui pourront être faites à l'intérieur de ce Cœur de ville en commission, proposition avait été faite d'ajouter un pôle médical. Vous ne l'avez pas mis dans la délibération, mais je pense que c'est quelque chose que nous pourrions ajouter utilement.

Troisième remarque que vous n'avez pas évoquée, mais qui l'avait été en commission, celle de l'équilibre financier. En ces termes, la question se pose de savoir si cela ne coûte rien à la commune, ou si, notamment les équipements structurants de la commune que nous aurions eus à payer par ailleurs, sont plus ou moins sortis de cet équilibre. Je pense notamment à la médiathèque, aux salles de réunion, etc., mais cela mérite de poser la question. Nous pouvons ailleurs faire le lien avec ce que vous appelez la notion de dimensionnement du projet plus ou moins dense. Si le projet est très dense, il est très clair que l'équilibre financier sera plus facile à atteindre parce que les promoteurs pourront porter plus de choses dans un projet plus dense. C'est une question de fond et pas uniquement de proposition de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et je souhaiterais tout de même que cela soit discuté ici aussi.

Enfin, sur la sélection de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous avons demandé en commission si nous pouvions être associés d'une manière ou d'une autre, nous, groupes d'opposition, à la sélection de cette assistance. Non pas pour voter in fine, puisque la commission d'appel d'offres est seule amenée à voter, mais pour pouvoir avoir accès au dossier, pouvoir en discuter tout simplement. Il ne s'agit pas du tout de chercher à infléchir la décision, mais d'aider à mieux en discuter en amont de la sélection.

Je voulais également insister sur l'idée que lorsque l'on écrit, dans la note explicative, « l'offre économiquement la plus avantageuse », il y a toujours une certaine ambiguïté derrière ce terme. Je préférerais que l'on dise « le mieux disant » car c'est plus clair et cela correspond davantage, à la fois à un coût, mais également à la notion de projet.

**Monsieur le Maire**

Merci. Madame FERNEZ.

**Madame FERNEZ**

Comme vous venez de l'exposer, ce cœur de ville représente pas mal d'avantages, considérant qu'il y aura des logements, des commerces, des services, des activités diverses. Ce peut être porteur, donc productif en termes économique et social.

Cependant, nous avons une interrogation : ne nuira-t-il pas, notamment, aux commerces situés ailleurs ? Par exemple Élysée 2 que je connais bien, où près des deux tiers des magasins ont fermé et parmi ceux qui restent, certains paraissent assez fragiles.

Nous savons bien que les commerces, et notamment Élysée 2, connaissent bien le problème, les loyers des locaux sont très élevés, nous le ressentons donc sur les prix à la consommation, ce qui est fatal si je puis dire, et ce qui ralentit cette même consommation. Il y a d'autres quartiers, BERNARD par exemple, où les commerces sont également en grande difficulté.

Par ailleurs, concernant l'étude de faisabilité : 250 000 euros HT représentent, d'après mes informations, 3 à 5 % du montant des investissements ultérieurs pour la réalisation des diverses structures. Je sais bien que nous n'en sommes pas là, mais par anticipation, est-ce que cela est un investissement, même en se faisant peut-être aider, que nous pourrions supporter ? Nous avons bien sûr la possibilité d'emprunter, évidemment sans tomber dans le surendettement.

Concernant le pôle médical, Madame GRELU, si je puis me permettre, vous avez eu une excellente idée lors de la commission en parlant d'une cellule médicale. J'ai tout de suite pensé que ce serait la possibilité de désengorger les Urgences des hôpitaux. C'était d'ailleurs indiqué dans notre programme à Stéphane et moi, nous pourrions prévoir un roulement de généralistes qui pourraient diagnostiquer chaque patient et le diriger, soit vers un spécialiste communal ou extra-communal, soit vers les Urgences. Ce serait quelque chose de très intéressant qui pourrait faire partie de ce Cœur de ville.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monique. Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Oui, Monsieur le Maire, quelques points.

Il ne faut tout d'abord pas oublier que la véritable réflexion a débuté le 25 mai 2011, et que les premières études ont tout de même coûté 140 000 euros. Nous voterons évidemment cette délibération.

Premièrement, dans la délibération, on parle de 50 000 m<sup>2</sup>, soit 5 ha, mais la zone actuellement disponible est de 12 000 m<sup>2</sup>. Parce que vous avez d'un côté une propriété privée des héritiers SAUQUET, et de l'autre côté je crois qu'il y a un bâtiment qui dépend du département. Il faudra peut-être régler cela, et notamment dans le cadre du PLU, parce que nous ne disposons pas de toute la somme, cela ne fait pas beaucoup pour le moment, il y a donc une réflexion à avoir là-dessus.

Deuxièmement, vous avez dit en commission, Monsieur SOUDRY, que nous laissions toute liberté à la personne, y compris de démolir des bâtiments. Il ne faudrait pas qu'il ait la bonne idée de vouloir démolir l'ancienne Sécurité Sociale que nous avons achetée 600 000 euros, parce que cela poserait problème.

Je pense qu'il faudrait tout de même élargir et sérier un peu plus son étude, pourquoi ne pas envisager une crèche dans le Parc de la Grande Terre, ce qui permettrait de dégager des bâtiments. Cela permettrait de ne pas tomber dans ce qui s'est passé il y a quelques années, lorsque nous avons eu le compte-rendu de l'étude MADELIN & HENRY, nous prenions la Poste d'un côté, nous la mettions de l'autre, et nous faisons, selon l'économiste : « une Fnac, un restaurant chic et une pâtisserie de luxe ».

J'ai lu la presse, Monsieur SOUDRY, vous avez déclaré dans *Les Nouvelles de Versailles* que : « Pour financer ces projets, le Maire vendrait des terrains communaux ». En 2011 le Maire a dit :

« Le site Corneille demeure un endroit stratégique pour construire des logements, on peut imaginer un éco-quartier sur l'emprise du stade et du gymnase ». Est-ce toujours d'actualité ?

### **Monsieur le Maire**

C'est déjà fait. Ce n'est pas sur l'emprise du stade, mais les logements Corneille existent maintenant.

### **Monsieur BARATON**

Je rejoins l'inquiétude de Madame FERNEZ lorsque vous avez déclaré, Monsieur le Maire, en novembre 2014 dans le journal municipal : « En cas de difficultés financières, nous redéfinirions nos projets, mais nous nous interdisons d'augmenter l'endettement ». C'est ce qui m'interpelle.

Et enfin, pour en venir à la délibération, les 250 000 euros sont HT mais nous paierons la TVA, or, dans le budget primitif, nous avons mis 250 000 euros TTC. D'autre part, est-ce que les 5 candidats qui seront indemnisés, c'est-à-dire 20 000 euros, font partie de ces 250 000 euros ? Non, cela fera donc 320 000 euros. C'est simplement pour que les choses soient claires.

Concernant cette histoire de commission, j'avais fait une proposition qui a été rejetée, autant pour le choix des 6 premiers cabinets, il est normal que ce soit la Commission d'appel d'offres qui le fasse, mais puisqu'ensuite c'est l'ensemble du Conseil qui, en commission, donnera son avis, je trouve que réunir de nouveau la Commission d'appel d'offres pour choisir le dernier, alors que nous sommes dans le cadre d'un concours, me paraît discutable.

J'avais proposé, d'autant que je suis le seul membre de l'opposition à être représenté à cette Commission d'appel d'offres, qu'il aurait été plus simple de faire une commission élargie pour choisir celui que nous retiendrons en définitive. Car la commission va se réunir pour dire quoi ? Pour dire que tout le monde a décidé que ce serait ceux-là.

Il y a également le problème du PLU car il faudra tout de même inscrire tout cela dans le PLU. On peut construire des équipements publics sans modifier le POS, en revanche, on ne peut pas construire des logements sans modifier le PLU.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons vous répondre Monsieur BARATON, il est évident que ce n'est pas un projet simple, mais c'est un projet ambitieux. Si nous restons sur des projets simples, nous avons des choses simples. Nous pouvons faire mieux, c'est un projet ambitieux pour la ville que nous allons mener avec beaucoup de résolution, de détermination, et nous allons avancer.

Sur la concertation, une procédure est proposée et nous la respecterons de manière extrêmement scrupuleuse. Nous ne prendrons pas de risque en matière du Code des marchés publics, nous ferons bien entendu très attention, chacun des groupes est représenté, et de toute façon l'information sera diffusée. Il y aura à la fois de la concertation, et en même temps la procédure sera respectée de manière extrêmement stricte. Pierre ?

### **Monsieur SOUDRY**

Pour compléter un peu, dans les remarques des uns et des autres, il y en a deux types. Certaines remarques concernent le projet lui-même, et d'autres concernent la procédure d'appel d'offres qui nous réunit aujourd'hui.

En ce qui concerne le projet lui-même, par exemple la question de savoir s'il faut un pôle médical, une cellule médicale d'urgence, le problème des commerces qui vont peut-être être fragilisés ailleurs, tout cela fera l'objet de la concertation qui aura lieu avec le maître d'ouvrage, notamment dans l'étude de faisabilité des différents scénarii, puisqu'à chaque scénario sera sans doute

attachée une importance des commerces, des services, le pôle médical sera compris dans la partie services.

La définition du projet est vraiment le cœur de ce qui sera fait dans la première phase de l'étude. Tout est aujourd'hui ouvert, il s'agira de définir ensemble ce que nous voulons. En revanche, ce qui nous concerne plus aujourd'hui est ce qui concerne le marché lui-même.

Dans le marché, j'ai relevé quelques remarques. L'équilibre financier sera bien sûr recherché, il ne sera pas imposé, ce ne sera pas un objectif. Il ne faut tout de même pas que nous nous éloignons trop d'un certain équilibre, sachant tout de même que concernant les équipements publics nous aurons des subventions qui rentrent bien sûr dans le cadre de l'équilibre financier. Si nous avons quelque chose d'intéressant, nous ne nous interdirons pas d'avoir un projet légèrement déséquilibré, mais pour ne pas rêver dans le vide, il faut tout de même avoir un certain cadre. C'est ce que nous voulons dire, mais ce n'est pas un cadre rigide.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, ce sont les termes du marché. Cela veut bien dire qu'elle ne l'est pas uniquement au plan économique, et notamment dans ce que nous prévoyons au niveau du choix du candidat, l'économie pèsera beaucoup moins que le reste. Il faut tout de même mettre l'économie parce qu'il ne faut pas quelqu'un qui nous donne un projet excellent mais qui coûte 5 millions. Il faut faire jouer le rôle économique de façon très modeste.

Concernant les investissements et le rapprochement du prix de l'AMO par rapport à l'investissement, il est clair que l'investissement ne sera pas réalisé en totalité par la ville. Si, par exemple, la ville vend une partie de ses terrains du centre à des promoteurs pour réaliser des constructions, l'investissement sera fait par le promoteur. L'AMO, c'est 3,5 % qui s'appliquent aussi sur l'investissement du promoteur, et donc l'investissement ville ne sera pas aussi important que vous le disiez, mais il sera tout de même significatif.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Madame DELAIGUE.

### **Madame DELAIGUE**

Merci beaucoup Monsieur SOUDRY pour ces précisions. Je suis désolée, j'avais encore deux points à voir sur le fond du projet. J'ai bien compris qu'il allait y avoir une concertation, mais serons-nous dans la boucle de cette concertation à ce moment-là, je ne sais pas. J'avais deux questions concernant le parking public souterrain et les logements sociaux.

Est-ce que vous parlez d'un parking public souterrain sous le Cœur de ville, c'est-à-dire dans le triangle, ou bien au niveau de la gare ? Ou les deux ?

Et en ce qui concerne les logements, est-ce que l'on parle de logements sociaux, ou autres ? Merci.

### **Monsieur le Maire**

Pierre ?

### **Monsieur SOUDRY**

Bien sûr, tout cela sera l'objet de la discussion autour du projet. Dans les logements, il y aura sans doute une part de logements sociaux. Quelle part ? Nous ne pouvons pas le dire aujourd'hui.

L'emplacement du parking sera discuté au mieux, mais a priori les parkings correspondant à cette partie-là devront plutôt s'y trouver. Ce qui n'interdit pas d'en mettre un peu ailleurs, mais ce sera plutôt ici. Ce projet, tel qu'il est défini ici, vise le triangle. Aujourd'hui, la gare est un sujet qui pourra

être impacté, mais qui n'est pas directement concerné par le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous n'allons pas le faire travailler sur la gare, il travaillera sur ce triangle.

**Monsieur le Maire**

Stéphane MICHEL ?

**Monsieur MICHEL**

Je rejoins mes collègues de l'opposition sur l'élargissement de la CAO, non pas à d'autres élus parce que nous ne pouvons pas le faire, en revanche à des personnalités compétentes hors ville qui pourraient apporter un conseil supplémentaire aux élus. Par-là, je pense qu'il serait bien également d'imaginer des commissions extraordinaires, à un rythme à définir, auxquelles nous pourrions être associés et avoir un suivi régulier.

**Monsieur le Maire**

Nous réfléchissons à la façon de vous associer d'une façon qui ne soit pas en contradiction avec le Code des marchés publics. Il y a une procédure à inventer, il faut qu'elle soit parfaitement conforme au CMP. Une CAO avec des personnalités compétentes, pourquoi pas, mais il faut voir si cela est possible. Elle a été désignée et est normalement composée d'élus. Peut-être y a-t-il une possibilité de prévoir, par dérogation dans certains cas pour des raisons d'intérêt public, si tel est le cas nous essaierons de le faire.

**Monsieur MICHEL**

Pour moi, cela est possible, mais cela a un coût, ces personnalités seraient rémunérées.

**Monsieur le Maire**

Faites-nous des propositions, nous verrons si cela est possible juridiquement. Pourquoi ne pas associer de toute façon, le plus largement possible, l'ensemble des membres du Conseil.

**Monsieur BARATON**

Monsieur SOUDRY, vous ne m'avez pas répondu sur l'emprise SAUQUET. Car lorsque l'on va établir le PLU, la constructibilité sera la même sur les deux. Je sais que des approches avaient été faites à une époque pour voir si nous pouvions augmenter le périmètre, mais pour l'instant il n'y a rien.

Et ma deuxième question est la suivante : qui choisira, parmi les trois options, celle qui sera retenue ?

**Monsieur SOUDRY**

Il est vrai que la propriété SAUQUET occupe une place significative dans le dispositif, et ce sera, je crois, l'un des rôles du conducteur de projet et de nous-mêmes, de consulter notamment tous les riverains, et en particulier Monsieur SAUQUET, pour voir dans quelle mesure il désire ou non être associé à ce projet. Aujourd'hui, selon sa réponse, le projet intégrera ou non sa propriété. Cela fait partie de la démarche qui sera menée par l'AMO.

Concernant le choix des trois scénarii, autant pour leur choix que pour tout le montage du projet, nous souhaitons une importante concertation. Dans le cahier des charges de l'assistant, nous demanderons qu'il mène des concertations avec les élus, la population, ce choix interviendra donc au terme d'une importante concertation. Bien sûr, le choix final sera pris par la municipalité, mais nous ne voyons pas comment il ne pourrait pas être influencé par ce qui ressortira de la concertation. Si celle-ci oriente très fortement vers un type de projet, cela jouera un rôle important dans le choix définitif.



**Monsieur DASSE**

J'ai deux interrogations. Concernant la première, Monsieur SOUDRY, vous avez indiqué que ce projet de Cœur de ville avait vocation à regrouper des logements, des équipements publics, des locaux d'activité pour des entreprises, des commerces, notamment une activité en matière de restauration, etc. Nous voyons donc assez rapidement le volume que tout cela représente. Est-ce que, selon vous, nous ne pouvons pas faire l'économie de laisser à cette assistance à maîtrise d'ouvrage le choix de nous présenter trois scénarii ? Parce que nous voyons à peu près, sur ces 12 000 m<sup>2</sup>, qui est la surface résiduelle actuellement disponible sur ce triangle, ce que nous avons envie de faire, nous supposons en tout cas que vous avez un certain nombre de priorités. Est-il nécessaire de demander à cette assistance à maîtrise d'ouvrage d'imaginer trois scénarii, et d'en faire le choix ? Nous voulons un certain nombre d'équipements dans cet espace déjà relativement confiné. Ne pouvons-nous gagner du temps, et par conséquent un peu d'argent ?

Seconde interrogation concernant les locaux de l'ancienne CPAM. Il n'y a pas si longtemps, nous avons fait l'acquisition de ces locaux à hauteur de 600 000 euros, ce qui est une somme non négligeable. Est-ce que l'on y voit enfin un peu plus clair sur la destination de ces locaux ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Non. Il ne faut pas que vous ayez l'impression ce soir que nous allons arrêter le projet. Nous nous dotons d'une procédure et d'un AMO, d'un conseil extérieur, pour nous aider à conduire la procédure. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas enfermer tout de suite la réflexion, écraser le débat en quelque sorte, en disant que nous écartons les scénarii. Non, nous allons examiner des scénarii. Un scénario résidentiel, un scénario un peu plus dense, un scénario intermédiaire, d'autant plus que nous ne sommes pas les seuls décideurs.

Nous avons parlé de concertation, ce n'est pas à ce moment-là qu'il faut plier le débat et dire que c'est fini. C'est parce que nous voulons une vraie concertation que nous voulons ouvrir les scénarii, un vrai débat et faire appel aux propositions, aux demandes, aux souhaits, et que nous ouvrons le plus possible la démarche et la réflexion. C'est la raison pour laquelle il est beaucoup trop tôt ce soir pour dire que ce sera comme ci ou comme ça, nous nous inscrivons dans une durée qui est celle des prochaines années.

L'année 2016 sera une année de réflexion de conception du projet, la première étape sera le choix de l'AMO, au moins jusqu'à l'été, ensuite ce sera la partie conception jusqu'en 2017, puis nous aurons toute la phase de concertation, peut-être jusqu'en 2018, et nous commencerons vraiment les travaux, comme le dit Pierre, à la fin de l'année 2017 et plus vraisemblablement en 2018. Mais cela est volontaire Monsieur DASSE. Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Je voulais que l'on me confirme l'interprétation que j'ai de cette idée de trois scénarii. Selon moi, il n'y a pas trois scénarii, il y en a deux qui sont très typés, et il y a également la possibilité de tous les intermédiaires entre ces deux scénarii, ce qui veut dire qu'il peut y avoir une continuité. En disant trois scénarii, on s'enferme dans cette idée. Or, nous savons très bien que cela se passera entre deux extrêmes, en allant plus à proximité de l'un ou de l'autre, mais que c'est comme cela que l'on choisira.

**Monsieur le Maire**

Pierre, tu veux répondre ? On va essayer d'éviter d'avoir des nuages de points.

**Monsieur SOUDRY**

Nous sommes tout à fait d'accord. C'est-à-dire voir ce que sont les deux extrêmes, de façon à convenir ensemble que c'est entre les deux à tel niveau que se situe le point d'équilibre.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Pas d'autres questions ou interventions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité et je vous en remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics

Le montant de la mission est estimé à 250 000 € HT.

Vu les avis favorables de la Commission Aménagement et Patrimoine et de la Commission finances et Affaires générales, réunies le 2 février 2016,

Considérant que le résultat du jugement des offres sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres restreint pour le marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet Cœur de Ville,

D'autoriser Monsieur le Maire à verser une indemnité de 4000 euros TTC à chacun des candidats retenus pour la seconde phase et ayant remis une offre conforme à la demande

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse, après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'offres, et de signer les avenants le cas échéant,

Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**2. Mise en place d'un comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail****Monsieur le Maire**

Nous commençons vraiment, si j'ose dire, l'ordre du jour du Conseil municipal avec toute une série de délibérations, et notamment celles qui concernent les associations. Nous allons commencer par la mise en place d'un comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail. Laurence.

**Madame AUGERE**

Les missions du CHSCT étaient auparavant exercées par le CTP, le Comité Technique Paritaire, qui a une vocation généraliste. La réglementation prévoit la possibilité de créer un CHSCT commun et unique pour l'ensemble des agents d'une collectivité et d'un établissement public rattaché. Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé en fonction de l'effectif total des agents.

L'effectif de la ville et du CCAS est de 400 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La réglementation prévoit la possibilité de désigner les représentants de la collectivité parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents. La réglementation prévoit la possibilité du maintien de la règle de parité et le maintien du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

L'avis des représentants du personnel a été sollicité sur ces différents points. Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter :

- La création d'un CHSCT commun aux agents de la ville et aux agents du CCAS,
- La fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 4, en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Le maintien du principe de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- La désignation, parmi les 4 représentants de la collectivité, de 2 agents de la ville,
- Le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité, au même titre que celui des représentants du personnel.

**Monsieur le Maire**

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Nous avons discuté de ce sujet en commission où nous avons fait référence à deux lois de 84 et 85 qui disaient qu'un CHSCT devait être instauré dans chaque collectivité. J'ai tout de même regardé un peu sur Internet, parce que cela me semblait étrange que l'on se réfère à des lois si anciennes pour créer ce CHSCT. J'ai vu que c'est finalement une obligation (et non pas une possibilité comme il est dit dans l'explication), depuis la loi de 2010, et obligation nous est faite d'avoir un CHSCT depuis 2014. C'était une simple précision technique, ce n'est pas une possibilité, c'est une obligation.

**Monsieur le Maire**

Et vous avez raison, ce n'est pas une possibilité, c'est une obligation. Mais la réalité, je parle sous le contrôle de Laurence, est que c'était le CTP qui avait la double casquette. Pour les parties concernant l'hygiène et la sécurité nous étions en CTP mode CHSCT. Nous allons retrouver les mêmes responsables de toute façon, mais pour la rigueur juridique, il faut effectivement créer ce comité distinct du CTP.

Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi 2010-751 au 5 juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 février 2016

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- la création d'un CHSCT commun aux agents de la ville et aux agents du CCAS,
- la fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- le maintien du principe de paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- la désignation parmi les 4 représentants de la collectivité, de deux agents de la Ville,
- le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité, au même titre que celui des représentants du personnel.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Signature d'une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention**

#### **Madame AUGERE**

Dans la suite, il vous est demandé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le CIG. La mission du conseiller de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Afin de répondre à cette obligation, et au vu de ces missions spécifiques, il est proposé de passer une convention de partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Celui-ci dispose d'un service de prévention des risques professionnels et d'agents spécialisés et diplômés en prévention. Une convention a été signée entre la ville et le CIG de la Grande Couronne en 2003 pour la mise à disposition d'un médecin de prévention. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention au sein de la commune avec le CIG, Centre Interdépartemental de Gestion.

#### **Monsieur le Maire**

Merci.

#### **Madame AUGERE**

Petite précision : dans la convention, il est prévu que ce conseiller vienne à hauteur de 17 journées par an.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 février 2016

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise :

Le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention au sein de la commune avec le Centre Interdépartemental de Gestion en annexe.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Modification de la liste des logements de fonction**

##### **Madame AUGERE**

Conformément à la réglementation, la ville attribue des logements de fonction à certains agents municipaux pour tenir compte des missions qui leur sont confiées dans le cadre de leur emploi, de leurs responsabilités en matière de sûreté, de sécurité, et pour compenser les contraintes de présence nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements municipaux.

D'une manière générale, les emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue de service comprennent les missions suivantes :

- Responsabilité de gardiennage et de surveillance des biens et des locaux,
- Ouverture et fermeture du site en soirée et les week-ends dans le cadre de diverses manifestations, contrôle d'accès,
- Intervention en cas de problème de sécurité et d'imprévu, en cas d'alarme,
- Entretien des locaux.

Ces missions font notamment partie de la fiche de poste de la gardienne de la MJC et des équipements Place Bendern. L'emploi de la gardienne de la MJC, de la crèche familiale Bendern et du multi-accueil Bendern ouvre droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre à jour la liste des emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité de service.

##### **Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Stéphane MICHEL.

##### **Monsieur MICHEL**

Je ne comprends pas très bien en quoi consiste le logement de fonction pour la gardienne de la crèche.

##### **Monsieur le Maire**

C'est le logement de la gardienne de la MJC. Il y a trois choses : la crèche familiale Bendern, la MJC, le multi-accueil Bendern.

##### **Monsieur MICHEL**

C'est la même personne ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Monsieur MICHEL**

D'accord. Merci.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant diverses dispositions communes statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifié,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement

Considérant que les emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue de service, comprennent les missions suivantes :

- Responsabilité de gardiennage et de surveillance des biens et des locaux,
- Ouverture et fermeture du site en soirée et les week-ends dans le cadre de diverses manifestations,
- Contrôle d'accès,
- Interventions en cas de problèmes de sécurité et d'imprévu, en cas d'alarme,
- Entretien des locaux.

Considérant que ces missions font notamment partie de la fiche de poste de la gardienne de la MJC et des équipements place Bendern.

Considérant que l'emploi de gardienne de la MJC, de la crèche familiale Bendern et du multi-accueil Bendern ouvre droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales réunie le 2 février 2016

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

La mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction ainsi que le site et le logement concerné.

Site	Adresse	Type de logement	Surface (m2)
MJC Crèche familiale Bendern Multi-accueil Bendern	1 allée Mocquard	F4	82.48

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 5. Tarifs 2016/2017 restauration municipale

### Monsieur BRILLANT

Comme chaque année, le Conseil municipal arrête les tarifs concernant la restauration municipale. Les membres de la Commission des Affaires Financières et générales réunis le 3 février 2016 ont été invités à donner leur avis sur les tarifs suivants applicables à la restauration municipale pour 2016 – 2017, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- Pour le repas du personnel, les tarifs actuels sont de 4,85, ils passeraient à 4,90,
- Pour le repas des stagiaires non rémunérés et les agents de formation intervenant pour les spectacles et expositions, c'est la gratuité,
- Pour le repas du personnel extérieur, de 6,05 cela passerait à 6,15,
- Pour le repas des invités, le personnel des entreprises, cela passerait de 9,20 à 9,35.

### Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Affaires Financières et Générales, réunis le 3 février 2016,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 24 mars 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2016/2017 pour la restauration municipale,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. MICHEL, Mme FERNEZ

DECIDE :

De fixer les tarifs 2016/2017 pour la restauration municipale, comme indiqué selon le tableau ci-après annexé, à compter du 1er septembre 2016 :

SELF de l'HÔTEL de VILLE	TARIFS
Repas du Personnel Communal	4,90 €
Repas Stagiaires non rémunérés, agents en formation, intervenants spectacle et exposition	gratuité
Repas du personnel extérieur	6,15 €
Repas Invités (personnel entreprises)	9,35 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## **6. Attribution de subventions 2016 pour les associations**

### **Monsieur SOUDRY**

Comme nous nous y étions engagés, nous présentons à ce Conseil le vote de la quasi-totalité des subventions aux associations. Nous les présentons groupées par thèmes. C'est tout de même un effort considérable, il a fallu tout ramasser, nous avons donc peut-être été un peu pressés pour certaines, mais je crois qu'il était important de commencer à initier ce mouvement.

Vous avez, sur cette première salve de subventions, celles qui concernent les subventions rattachées à aucun secteur particulier et que nous regroupons ici, avec un correctif. Vous avez sur table une nouvelle proposition de délibération qui enlève la subvention au Business club de VGP Nord.

Effectivement, nous avons peut-être été un peu rapides dans la mise en place de ces subventions, notamment pour que toutes les formalités de cette association aient été faites, et malgré notre désir de tout présenter, nous préférons la retirer à ce stade, le temps de faire les choses dans l'ordre. C'est une association qui demandait une subvention pour la première fois, il faut donc que l'on réunisse davantage d'informations et nous différions le vote de cette subvention. C'est pourquoi ce qu'il vous est demandé de voter est ce tableau sans cette subvention.

Je recalc maintenant l'ensemble des subventions. Elles s'inscrivent dans l'objectif très modeste que nous avons donné d'une baisse globale d'environ 1,5 % des subventions aux associations. Si vous faites l'addition, vous devriez être à peu près dans ces eaux-là, nous sommes à -1,4 % exactement. C'est tout de même un effort, mais un effort modeste, c'est pour commencer à sensibiliser les associations sur le fait qu'elles doivent également nous accompagner dans l'effort que nous devons tous faire face à la réduction des dotations de l'État.

En fin de ce premier tableau, ce ne sont pas véritablement des associations puisque c'est l'Amicale du personnel et le Comité des œuvres sociales. Ce sont des données nécessaires au personnel, presque des annexes à la masse salariale, elles ont donc un caractère un peu particulier, alors que les autres sont de véritables subventions à des associations. Vous les avez, elles varient dans un sens ou dans l'autre, plutôt dans le sens de la baisse. Si vous avez des questions sur l'une ou l'autre, je peux vous donner les réponses.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Je vous remercie. En premier lieu, j'aimerais revenir sur la présentation qui a été faite, notamment sur le rectificatif.

En commission, j'avais posé la question de savoir si toutes ces associations avaient bien fait une demande de subvention, puisqu'il nous a toujours été expliqué que c'était la règle, qu'il fallait que la structure subventionnée fasse une demande au préalable. On nous avait répondu « oui » en commission. J'avais alors fait remarquer que le Business club de VGP Nord n'avait pas fait de demande de subvention. Je souhaite le préciser ici de façon à ce qu'il ne soit pas compris, par les uns et les autres, que le Business club n'aurait pas respecté les formes, ce qui aurait retardé l'attribution d'une subvention. Non, le Business club de VGP Nord n'a pas fait de demande de subvention, et le fait que vous l'ayez retiré de ce tableau est raisonnable. Mais encore une fois, ce n'est pas un retard, il n'y avait pas de demande de subvention.

J'aurais tendance à dire que de la part d'entrepreneurs, la mentalité est de se prendre en charge, ce n'est pas nécessairement d'attendre des subventions publiques. Alors bien sûr, il y a une demande



pour l'utilisation des salles, des supports de communication de la ville, là c'est important, c'est mis gracieusement à disposition, mais ce club d'entrepreneurs n'est pas dans l'attente de subventions publiques.

En revanche, Monsieur le Maire, dans votre mandat de Vice-président de VGP en charge des Finances, si vous avez vraiment envie de faire quelque chose d'important pour les entrepreneurs de notre commune, je vous invite à tout faire pour faire baisser encore plus la CFE, cette CFE que nous payons. Il y a plus de 1 000 entrepreneurs, d'indépendants dans notre commune, cette CFE est largement supérieure à celle de Paris. Si nous souhaitons attirer des entrepreneurs dans notre commune, la première des choses à faire c'est de continuer à faire baisser cette Contribution Foncière des Entreprises (Je vous rappelle que la CFE est l'ancienne Taxe professionnelle). Ça, c'est la première observation.

Seconde observation : nous serait-il possible d'obtenir le bilan d'activité, notamment de l'Amicale du Personnel, du COS, des Vitrines Celloises, parce que ce sont des subventions tout de même assez significatives. C'est pour savoir ce qu'elles font, évaluer leurs besoins, peut-être y répondre encore plus précisément. Je pense que le fait que nous soyons destinataires des bilans d'activité de ces différentes structures est important. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons vous répondre, je vais donner la parole à Agnès pour le Business club.

### **Madame THEARD**

S'agissant de la demande de subvention pour le Business club de VGP Nord, Monsieur Pierre-Fabrice MOCH, Président de cette association, n'avait pas connaissance de la procédure. Nous l'en avons donc informé et c'est pour cela que nous avons différé cette délibération au prochain Conseil municipal, de façon à ce que cela soit fait dans les règles de l'art. Nous en avons parlé, il nous a demandé si nous pourrions les aider, il l'a fait oralement, il n'a pas fait la démarche par le site, nous l'avons donc informé et c'est ce qu'il a fait.

### **Monsieur le Maire**

C'était bien une demande mais, comme l'a dit Pierre, elle n'était pas formalisée. Merci.

### **Monsieur SOUDRY**

Concernant le COS, normalement vous êtes informés, puisqu'au Comité des œuvres sociales il y a des représentants dont Monsieur BARATON fait partie. Il pourra donc tout à fait vous dire ce que fait le COS.

Concernant l'Amicale du Personnel, c'est un peu le Comité d'entreprise du personnel, il gère un certain nombre d'actions, d'activités. Notamment des voyages, un arbre de Noël pour les enfants, etc., nous avons tout le détail des activités de l'Amicale du Personnel, nous pourrions donc vous les signaler.

### **Monsieur le Maire**

Nous répondrons précisément, venez voir les maires-adjoints, posez-leur la question. Ces associations reçoivent des subventions raisonnables, modérées, nous regardons évidemment leurs activités. Il faut voir ce qu'est l'Amicale du Personnel, ce sont des gens du personnel qui s'engagent bénévolement au service de leurs collègues, du personnel de la mairie, qui font un travail très discret, très humble au service de l'intérêt général. N'allez donc pas imaginer quoi que ce soit, c'est de l'argent qui sert un peu à dépanner, à aider, à soutenir des activités qui restent très raisonnables : Prévention routière : 200 €. L'Amicale du Personnel c'est un peu plus mais c'est en considération du personnel de la ville avec des petites interventions, de petits soutiens.

**Madame DELAIGUE**

Monsieur le Maire, en introduction de ce Conseil j'ai fait remarquer que ces subventions n'en seraient pas le centre, et je vous fais juste remarquer gentiment qu'il est 22 heures et que nous commençons seulement à en parler. Ce que je veux dire, c'est que ce Conseil vous donne l'occasion de traiter beaucoup d'autres sujets dont nous avons besoin de parler, et je voulais que vous le reconnaissiez. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Madame DELAIGUE, je ne crois pas que nous ayons dit qu'il y aurait un Conseil uniquement sur les subventions, mais sur l'ensemble des subventions. De toute façon, on aurait pu imaginer un Conseil demain matin, mais nous avons là un certain nombre de sujets.

**Monsieur MICHEL**

Nous allons voter cette délibération et nous sommes tout à fait favorables à cette baisse, si minime soit-elle. En revanche, j'ai une interrogation sur Les Vitrites de Bendern : est-ce qu'il y a eu, ou pas, une demande ? Il y a eu une interrogation sur le Business club, y a-t-il ou pas une demande des Vitrites de Bendern ? Dans l'affirmative, même s'il faut aller dans cette démarche de regarder d'un peu plus près les demandes de subventions, s'il y a une demande je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de ne pas attribuer cette subvention aux Vitrites de Bendern qui représente des commerces.

**Monsieur le Maire**

Les uns veulent des subventions, les autres moins. Hervé ?

**Monsieur BRILLANT**

Concernant les Vitrites de Bendern, cette association a été dissoute. Voilà pourquoi il n'y a pas de demande.

**Monsieur le Maire**

Il n'y avait donc pas de demande. Hervé, il faut que tu développes un peu, parce que c'est l'association des Vitrites Celloises qui a absorbé Les Vitrites de Bendern.

**Monsieur BRILLANT**

Ces deux associations avaient des objectifs totalement différents. Pour les Vitrites de Bendern, c'était uniquement promouvoir le commerce Place de Bendern. Ils ont fait des opérations en 2015, en liaison avec le CPEA et la SIEMP, pour rénover un peu la Place, mais il n'y a plus désormais de but spécifique d'opération pour cette Place.

**Monsieur le Maire**

Mais ce sont Les Vitrites Celloises qui reprennent le tout.

**Monsieur BRILLANT**

Ce sont Les Vitrites Celloises qui gèrent l'ensemble des commerçants de la ville.

**Monsieur le Maire**

Et qui font des activités sur la Place Bendern.

**Monsieur BRILLANT**

En particulier.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Lorsque l'on a demandé de pouvoir aborder l'ensemble des subventions dans un seul Conseil municipal, l'idée était de discuter de l'ensemble, en ne prenant pas, comme nous le faisons ici, subvention par subvention. Je vois que nous allons avoir 7 délibérations pour les subventions, alors que ce que nous aurions souhaité c'était de partir d'un budget global, de discuter des choses essentielles (car il y en a qu'il ne faut pas diminuer, même si nous arrivons à une diminution au total), et qu'ensuite, par itération en quelque sorte, nous finissions par déterminer sur qui nous faisons porter l'effort de réduction des subventions. Or là, nous ne sommes pas du tout dans ce schéma-là et je trouve cela un peu dommage.

Il y a déjà eu un progrès puisque nous regardons l'essentiel aujourd'hui, mais ce que je souhaiterais, c'est que l'année prochaine, lorsque nous reviendrons dans la même configuration, nous puissions l'examiner en portant une vraie réflexion sur ce qu'est l'utilité d'une subvention. Je l'ai déjà dit, mais il est vrai que cela sert à servir un certain électorat à chaque fois, et bien sûr nous le savons, il y a des gens que l'on cherche à ne pas mécontenter derrière cela. Mais nous avons aussi le droit de faire des choix.

**Monsieur le Maire**

C'est un point de vue un peu simple.

**Monsieur BLANCHARD**

C'est la réalité, nous le savons bien.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BLANCHARD, il n'est pas sûr que nous allions vers cette formule-là, d'abord parce que ces subventions sont examinées commission par commission. En outre, il est très difficile de comparer la subvention aux Vitrites Celloises et celle au CPEA ou au CCAS, à la MJC ou au Carré des Arts. Ce sont chaque fois des choses très différentes, dire donc que l'on met tout dans un même paquet n'est pas notre façon de fonctionner, mais plutôt de le faire en fonction des besoins et des demandes de chaque association et des projets. C'est plutôt une question de méthode, je ne partage pas tout à fait votre approche. Je vous propose de les regarder comme cela, nous verrons si nous évoluons dans un sens ou dans l'autre, mais je ne pense pas qu'il y ait vraiment lieu de revenir sur cette méthode.

Sur cette première série de subventions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 15 Décembre 2015,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Finances et Affaires générales du 2 février 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2016
Amis des Animaux Cellois	9 000 €
Prévention routière	200 €
Les Vitrines Celloises	4 000 €
Les Vitrines de Bendern	-
Amicale du Personnel	42 000 €
Comité des œuvres sociales	26 000 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## V. VIE SOCIALE ET FAMILLE

### 1. Transfert au CCAS de la gestion des actions d'insertion

#### Madame AUGERE

Dans le cadre d'une réorganisation des missions et du personnel au sein de la Direction des affaires sociales, il est proposé de rattacher, à compter de l'exercice 2016, le pilotage et la coordination des actions d'insertion au centre social André Joly, un équipement géré par le Centre Communal d'Action Sociale. Cela implique un changement de gestionnaire puisque la ville, jusqu'à fin 2015, pilotait sur son propre budget ce secteur.

Il convient de noter que l'insertion est une compétence naturelle des centres sociaux, et que cette réorganisation enrichit donc les domaines d'intervention de l'équipement. De plus, les publics prioritaires visés peuvent trouver au Centre social d'autres services et activités qui les concernent ou peuvent les soutenir, comme les permanences sociales.

Enfin, cette réorganisation permet une synergie des moyens humains qui économise les deniers publics.

Il est donc proposé au Conseil municipal, sur avis favorable de la Commission Vie sociale et Famille du 3 février dernier, d'autoriser le transfert au CCAS des actions d'insertion communales et intercommunales à compter de l'exercice 2016, dans la mesure où le transfert a été approuvé par le Conseil d'administration du CCAS le 28 janvier 2016.

#### Monsieur le Maire

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les actions d'insertion sociales et professionnelles mise en œuvre par la Ville et la nécessité de réorganiser ce secteur pour en diminuer le coût budgétaire sans perdre un service public rendu à la population dont les derniers bilans sont positifs,

Vu l'accord délibéré par le C.C.A.S. en date du 28 janvier 2016 de gérer à compter de 2016 ce secteur dans le cadre de la réorganisation susvisée,

Considérant que le budget 2016 pour ces actions a été voté dans le cadre du budget primitif 2016 de La Ville mais non engagé à ce jour et qu'il pourra être versé au CCAS dans le cadre du solde de sa subvention 2016,

VU l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 03 février 2016,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

AUTORISE :

- le transfert au CCAS de la gestion des actions d'insertion communales et intercommunales à compter de l'exercice 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Contrat d'objectifs 2016 « Ville / CPEA » et versement de l'avance 2016**

### **Madame LABORDE**

Le CPEA mène des actions de prévention spécialisées qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. Ces interventions peuvent même être mises en place en direction des plus jeunes (les 10-14) si cela est nécessaire.

En relation avec les familles et en partenariat étroit avec les autres acteurs sociaux de la commune, l'équipe du CPEA a pour mission l'accompagnement éducatif individuel de jeunes en rupture, afin de favoriser le dépassement des freins et problèmes qui les caractérisent, leur insertion dans la vie sociale et professionnelle et donc leur autonomie, et la compréhension et l'exercice de leur citoyenneté.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le fonctionnement du CPEA reposait sur une convention tripartite liant les départements, la ville et le CPEA. Le financement du CPEA était assuré à 70 % par le Département et à 30 % par la ville. La collectivité départementale a souhaité se désengager du financement de la prévention spécialisée sur notre territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans ce contexte, la ville a décidé de maintenir son engagement en matière de prévention, notamment de prévention spécialisée, et a engagé des discussions avec l'association et le Conseil départemental des Yvelines pour ce qui concerne les conditions de fonctionnement.

À la demande de la ville, le Conseil départemental a annoncé maintenir un financement partiel pour 2016. L'absence d'engagement pluriannuel du département conduit la ville à proposer une première convention pour l'année 2016 « Ville / CPEA », qui prendra donc le relais du précédent contrat tripartite pluriannuel « Conseil départemental / Ville / CPEA » qui existait de 2010 à 2015.

L'engagement de la ville devra prendre en compte le compte administratif 2015 produit par l'association, la notification définitive d'une participation départementale 2016 accordée au titre du budget de clôture en cours d'établissement, budget de clôture lié à la date du désengagement contractuel du département, et une subvention départementale 2016 supplémentaire demandée par la ville, accordée mais non notifiée à ce jour.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectif « Ville / CPEA » pour 2016, et d'accorder à l'association une avance de 69 562 euros représentant la participation financière de la Ville en 2015.

**Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Madame DELAIGUE**

Oui, Monsieur le Maire, vous savez que c'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Nous vous avons d'ailleurs fait une lettre écrite au précédent Conseil municipal sur ce sujet, nous sommes très attentifs au devenir du CPEA. Dans cette délibération qui est un peu plus détaillée que ce que j'avais eu lors des éléments pour la commission, je vois que l'on ne parle que de 2016, que sur 2016 l'ensemble du budget, qui atteint environ 155 000 euros pour le CPEA, montre une baisse de 39 %, nous avons les tableaux en annexes.

Je pense que l'on peut tout de même se poser pas mal de questions : est-ce qu'avec un budget en baisse de 39 % nous allons pouvoir travailler sur les mêmes missions, avec la même équipe ? C'est vraiment une question de fond.

Nous voyons également que nous ne parlons que de 2016, je sais que ce n'est pas un sujet facile, mais quid de l'avenir, 2017 et au-delà ?

**Monsieur le Maire**

Nous allons vous répondre. Valérie.

**Madame LABORDE**

Il faut savoir que le travail a été fait avec le CPEA depuis déjà assez longtemps, puisque dès que nous avons su que le Conseil départemental se retirait, nous avons travaillé pour voir avec le CPEA comment le fonctionnement pourrait être fait au mieux, pour garder toutes les activités qui sont faites, mais avec des restrictions sur certains points. Je pense que la chose la plus importante est tout de même de savoir que nous maintenons la prévention spécialisée dans de très bonnes conditions, que pour l'instant nous n'avons pas la totalité des budgets puisque le Conseil départemental ne nous l'a pas donné, que nous sommes dans une période de transition à l'heure actuelle, que pour l'instant il y a une partie de fin de mission. C'est pour cela que l'on vous demande de voter ce soir ce budget puisqu'il y a actuellement toujours des éducateurs qui sont là, et faisant fonction de directeur.

Pour l'instant, voilà les éléments que nous avons, après il y a des points qui ont été revus à la baisse, tout en gardant le même fonctionnement au niveau des actions faites par les éducateurs de rue, les actions sont les mêmes, les éducateurs sont toujours dans la rue, ils continuent à l'être malgré une période extrêmement difficile. Monsieur BRAMI, qui est leur responsable, fait un travail remarquable pour les maintenir au travail malgré toutes les incertitudes, et pour le reste, à l'heure actuelle nous ne pouvons pas en donner davantage.

Pour 2017, nous proposons de voir déjà le fonctionnement en 2016, pour l'instant de laisser tout le monde se remettre au travail calmement, et de reprendre, pour 2017, avec le souci et le souhait très profond de la municipalité, de maintenir cette prévention spécialisée.

**Monsieur le Maire**

Merci Valérie, c'est exactement cela. Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Cela signifie que l'on s'engage, dans la commune, à tout faire pour que le CPEA puisse se maintenir ?

Ma deuxième question porte sur la diminution, dès 2016. Parce que si l'on fait tout pour maintenir, il est très clair que ce n'est pas à l'identique. Et lorsque l'on regarde le budget, je ne l'ai pas analysé, mais l'on voit notamment que les rémunérations de personnels extérieurs à l'établissement sont en chute libre. Pour faire une économie de 38,86 %, cela signifie que ce n'est déjà plus le CPEA d'avant.

Par ailleurs, le désengagement du département me paraît terrifiant. Nous sommes dans une époque où les problèmes sociaux sont essentiels, le mandat du département c'est bien de travailler autour des problèmes sociaux, et nous voyons là un désengagement qui me paraît vraiment très inquiétant.

Enfin, pour ne pas prendre trop de temps, je remarque dans le document en annexe qu'il y a une divergence avec la délibération, puisque dans celle-ci on parle d'une avance de 69 000 euros, alors que dans l'annexe on parle d'acompte, ce qui n'est pas exactement la même chose, et un premier acompte qui serait déjà à près de 78 000.

**Monsieur le Maire**

Où ?

**Monsieur BLANCHARD**

Page 4 de l'annexe.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas le même montant ? Oui, c'est bizarre.

**Monsieur BLANCHARD**

Et on parle d'avance et d'acompte, ce qui n'est pas la même chose.

**Monsieur le Maire**

Nous allons mettre cela en cohérence. Le chiffre c'est 69 000 Valérie. C'est donc un acompte et pas une avance sur la subvention. Le propre d'une avance c'est d'être remboursable, ce n'est pas une avance c'est un acompte.

**Monsieur BLANCHARD**

Il n'y a pas de service fait.

**Monsieur le Maire**

Non, non. Il faut donc bien préciser « un acompte » sur la subvention à percevoir en 2016.

**Madame LABORDE**

C'est effectivement 69 562, c'est ce qui a été versé l'année dernière. Nous sommes partis de cette somme-là, et la suite au fur et à mesure des éléments, puisque nous n'avons pas le montant de la subvention du Conseil départemental. La ville ne s'est pas engagée à continuer l'activité à l'identique. Il est évident qu'avec une diminution semblable du budget, la ville ne va pas faire exactement la même chose. Là où la ville s'est engagée, c'est à avoir des éducateurs de rue, un directeur qui les dirige et qui gère l'ensemble, et à continuer les activités telles qu'elles étaient. Les

économies peuvent être faites sur le logement ou d'autres choses. Le cœur du CPEA, ce sont les éducateurs et Monsieur BRAMI, leur présence dans la rue, et le lien très fort que nous avons avec eux. Nous nous sommes engagés à faire cela.

### **Monsieur le Maire**

Il faut d'ailleurs rajouter que le CPEA, au cours des vingt dernières années, a énormément évolué. Si l'on remonte à 1993 – 1994, il n'était même pas agréé au titre de la prévention spécialisée. C'est simplement en 1994 ou 1995 qu'il l'a été. Ensuite, il ne faut pas oublier qu'il y a eu une époque où c'était une structure mixte où il y avait à la fois de la prévention, de l'occupationnel on va dire, un peu de prévention spécialisée. Ensuite il s'est uniquement concentré sur la prévention spécialisée.

Là, le balancier repart peut-être, dans le sens où l'on a peut-être à réfléchir à un pôle de prévention, tout cela fait l'objet de réflexions. Ce que dit Valérie est notre intention, malgré le désengagement du département (nous ne sommes pas là pour le juger mais nous pouvons le constater), d'essayer dans toute la mesure du possible de maintenir notre engagement, c'est-à-dire les moyens au service de la prévention spécialisée.

### **Monsieur BLANCHARD**

Nous sommes bien sûr d'accord avec ce que vous avez dit, mais ma question s'adressait à vous, Monsieur le Maire, mais aussi à vous, Monsieur le Conseiller général issu de la majorité.

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur le Conseiller général » ? Qui est-ce ?

### **Monsieur BLANCHARD**

Madame.

*(Rires)*

### **Monsieur le Maire**

C'est la parité, Monsieur BLANCHARD. Madame veut répondre ?

### **Madame d'ESTEVE**

En deux secondes. Monsieur BLANCHARD, effectivement vous l'avez noté, mais vous le verrez également dans d'autres domaines, le département ne nous verse plus les subventions que nous avons. Notamment vous l'avez vu ici pour la prévention, mais vous le verrez également pour la petite enfance. Ce sont des sommes colossales qui ne sont plus versées aux communes.

Nous pourrions en parler après si vous le souhaitez, je ne vais pas vous parler de la façon dont j'ai voté, mais je n'ai pas voté pour ce projet-là, vous le savez tous.

### **Madame VIAL**

Madame LABORDE, en commission vous nous aviez expliqué que vous n'étiez pas encore au courant des financements partiels du Conseil départemental. Avez-vous une idée du délai ? Quand aurez-vous davantage d'informations sur ces financements et sur ces montants ?

### **Madame LABORDE**

Pour l'instant, presque chaque jour les services demandent à avoir cet engagement écrit du Conseil départemental que nous n'avons pas. Je l'espère très bientôt, mais malheureusement je ne peux pas vous en dire plus.



**Monsieur le Maire**

De toute façon, Valérie, il y a plusieurs choses : il y a la subvention départementale, il y a le compte administratif qui n'est pas approuvé par définition, et dont il faudra en tenir compte, il y a également la participation au titre du budget de clôture qui est arrêtée. Certaines choses sont arrêtées, d'autres ne le sont pas, nous sommes en cours de discussion.

Autre question ? Il n'y en a pas d'autres, je vous propose donc de voter cet acompte de 69 562 euros. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu l'extinction de la convention tripartite (Département, Commune, CPEA) signée le 25 octobre 2010, relative à la période d'exercice 2010-2015,

Considérant le projet de convention d'objectifs 2016 "Ville / CPEA" ci-après annexé,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 03 février 2016,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs "Ville / CPEA" pour 2016;  
D'accorder à l'association un acompte de 69 562 € représentant la participation financière de la Ville en 2015.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**3. Attribution de subventions 2016 aux associations à objet social****Monsieur LEFEBURE**

C'est exactement le même objectif de la ville, je ne vais donc pas vous le répéter. Je vais tout de même vous préciser que dans le cadre du budget primitif 2016 voté le 15 décembre 2015, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions.

Il est donc proposé au Conseil municipal, sur avis favorable des membres de la commission Vie sociale et Famille du 3 février 2016, d'attribuer les subventions de fonctionnement 2016 aux associations du secteur social, selon le tableau récapitulatif joint.

**Monsieur le Maire**

Merci Georges. Monsieur DASSE

**Monsieur DASSE**

Merci. Nous voterons ces subventions, à l'exception d'une qui revient malheureusement de façon récurrente tous les ans, qui est celle des Scouts d'Europe. C'est une organisation, même si ses dirigeants s'en défendent, qui n'est pas précisément une école d'ouverture aux autres.

**Monsieur le Maire**

C'est votre point de vue.

**Monsieur DASSE**

Je crois que c'est un point de vue assez largement partagé. Par conséquent, nous demandons à dissocier le vote entre l'ensemble de ces subventions et celle spécifique aux Scouts d'Europe, comme nous l'avions fait, de mémoire, l'an dernier. Merci.

**Monsieur BLANCHARD**

Je voulais remercier Monsieur DASSE, puisque nous le faisons classiquement tous les ans depuis toujours.

**Monsieur le Maire**

Oui, Monsieur BLANCHARD et Monsieur DASSE, c'est en fait la même demande.

**Monsieur BLANCHARD**

C'est exactement la même demande puisque nous la faisons tous les ans depuis très longtemps.

**Monsieur le Maire**

D'accord. Très bien. D'autres remarques ou observations ? Il n'y en a pas, je vous propose de voter sur les Scouts d'Europe. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Sur les autres subventions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 15 Décembre 2015,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Famille du 03 février 2016

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

1° DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

D'attribuer les subventions aux associations suivantes :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Subvention municipale 2016 proposée</b>
Association Cadres et Emploi (A.C.E.)	200,00 €
Association celloise pour le don de sang bénévole	450,00 €
Association Aide Scolaire et Alphabétisation (A.S.A)	1 950,00 €
Association Aumônerie des Jeunes Saint Paul	600,00 €

Association Bébédome / Séniordome	7 000,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines (pour le centre de formation des apprentis)	405,00 €
Foyer d'animation socio-éducatif du Centre de formation des Apprentis Campus des métiers (chambre des métiers) d'Indre et Loire	45,00 €
CLLAJ de Versailles et ses environs	1 000,00 €
Comité des Yvelines de l'association Valentin Haüy	300,00 €
Club Renaissance	1 600,00 €
Croix Rouge (Union locale de La Celle Saint-Cloud)	3 100,00 €
Association Les Petits Pas du Square (L.A.E. P. de La Celle Saint-Cloud)	600,00 €
Association des Scouts et Guides de France / Secteur de la Celle Saint-Cloud (Groupe Lyautey)	980,00 €
Association des Scouts unitaires de France (groupe St Jean BOSCO La celle Saint-Cloud)	995,00 €
Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS)	650,00 €
Secours Catholique (délégation départementale)	1 500,00 €
Société St Vincent de Paul : Conférence St Pierre St Paul de La celle Saint-Cloud	800,00 €
Unafam 78 (Union nationale des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques)	400,00 €
Association VMEH (visites de malades dans les hôpitaux)	200,00 €

2° DECIDE A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

D'attribuer une subvention à l'association suivante :

Association Guides et scouts d'Europe (AGSE) 1er MARINE Bouival et LCSC (Garçons)	490,00 €
--	----------

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEDIX pour travaux (déménagement du SESSAD1)**

##### **Madame d'ESTEVE**

Vous le savez, depuis fort longtemps l'APEDIX occupe, pour l'espace Enfance du SESSAD1, le premier étage de la Villa Guibert située Avenue de la Malmaison et propriété de la ville. Au fil des ans, ces locaux se sont avérés inadaptés en termes de surface pour répondre aux besoins de développement des activités de l'IME du Pré d'Orient.

L'APEDIX a donc entrepris des recherches leur permettant ce développement, qui a abouti à un accord avec l'Association Foncière de l'Île-de-France qui héberge déjà un autre SESSAD de l'APEDIX, ce que l'on appelle le SESSAD2, « Djinnns », qui a accepté de donner un bail au centre OZANAM à Versailles ; un local de 170 m<sup>2</sup> qui répond aux attentes des équipes.

Ces locaux nécessitent cependant d'importants travaux d'aménagement et de mise aux normes, l'AFIF se chargeant des travaux, ce qui leur revient en tant que propriétaire : normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, avec notamment l'installation d'ascenseurs, la reconfiguration de certains espaces, et autres, l'APEDIX faisant des travaux dévolus à leurs besoins. Cette part de travaux incombant à l'APEDIX représente un montant de plus de 100 872 euros, pour lequel cette association demande à la commune une subvention de 20 000 euros à titre de participation.

Compte tenu des contraintes liées au déménagement des locaux de l'APEDIX de la Villa Guibert au centre de Versailles, et vue la nécessité de continuer à accueillir les enfants fréquentant l'équipement de la Villa Guibert dans de bonnes conditions, il vous est proposé d'attribuer cette subvention demandée de 20 000 euros.

Je vous dirai que les travaux ont commencé mi-novembre, ils vont s'achever, me semble-t-il, incessamment, que le déménagement est prévu fin février, et que les enfants rejoindront Versailles à partir du 7 mars, me semble-t-il. Monsieur Patrice FORGET est là pour nous en dire un peu plus si vous le souhaitez.

##### **Madame DELAIGUE**

L'APEDIX est une association que l'on soutient tout particulièrement. Nous avons plusieurs points :

- Nous avons des questions concernant la Villa Guibert, nous y reviendrons peut-être après, concernant le devenir de cette villa,
- Nous regrettons tout de même beaucoup que pour ce SESSAD1 nous n'ayons pas trouvé de local à La Celle-Saint-Cloud, qu'il soit obligé d'aller à Versailles,
- Enfin, cette association avait compris qu'elle aurait une subvention de 21 000 euros, et là elle est « tombée » de 1 000 euros, elle n'est plus qu'à 20 000 euros.

##### **Monsieur FORGET**

Sur le premier point, la Villa Guibert dans laquelle l'APEDIX logeait ce service depuis longtemps, présente des avantages mais également un gros inconvénient qui est, vous le savez, de ne pas être aux normes. En termes de responsabilité pour un président d'association, c'est toujours extrêmement inconfortable. Il est vrai que la solution n'a pas été trouvée à La Celle-Saint-Cloud, mais à Versailles, comme il l'a été indiqué, dans des locaux qui abritent déjà le deuxième SESSAD de l'APEDIX. Cette opération permet également le regroupement des deux éléments du SESSAD1, puisqu'il y en avait une partie, dite « Arc-en-ciel », hébergée au Pré d'Orient, et l'autre partie, l'espace Enfance à la Villa Guibert.

Même si l'on peut faire l'observation que vous avez faite, c'est une opération extrêmement positive pour le bon suivi des enfants qui fréquentent le SESSAD1.

**Monsieur le Maire**

Merci Patrice. Sylvie, tu veux rajouter quelque chose ?

**Madame d'ESTEVE**

Pour répondre à Marie-Pierre DELAIGUE, cette volonté de regroupement du secteur médico-social a vraiment été exprimée par l'ARS. C'est vraiment un point à prendre en compte.

**Monsieur le Maire**

Concernant la Villa Guibert, elle occupe encore d'autres activités : les vestiaires pour le foot, la pétanque, et il y a un logement.

**Madame DELAIGUE**

*(Inaudible, micro éteint)*

**Monsieur le Maire**

Nous allons voir, nous n'avons pas la réponse ce soir, nous allons y travailler.

Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour l'Association pour la Promotion des Enfants Déficients et Inadaptés de La Celle Saint-Cloud (APEDIX) de financer les travaux d'emménagement d'un de ses services dans un nouveau bâtiment,

Vu l'avis favorable des membres commission Vie sociale et Famille, réunie le 03 février 2016 sur la proposition d'attribution de subvention à l'APEDIX,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'attribuer à l'association APEDIX pour l'année 2016, une subvention exceptionnelle de 20 000 euros.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**5. Attribution de subvention 2016 aux associations à objet éducatif****Madame DOMINICI**

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques et un accès aux différents vecteurs de communication.

Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées par les différents secteurs de la vie de la commune : social, culture, sport, jeunesse, environnement.

Dans le cadre du budget primitif 2016 voté par le Conseil municipal en date du 15 décembre 2015, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter l'attribution des subventions de fonctionnement 2016 aux associations du secteur éducatif, selon le tableau que vous avez devant vous : l'APESEB, le Collège Pasteur, et l'École privée Sainte-Marie.

### **Monsieur le Maire**

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Oui Monsieur le Maire, pourquoi y a-t-il une subvention versée au collège puisque les collèges dépendent du département et qu'il serait plus normal qu'il lui alloue une subvention. Vous allez me dire que ce sont des enfants cellois, très bien, mais puisque nous parlions tout à l'heure des subventions, à un moment donné c'est une vraie question.

Le département se désengage sur tout, avec comme contrepartie une augmentation des impôts de 30 %. Il y a tout de même quelque chose qui me gêne. Vous allez me dire que 460 euros n'est pas une grosse somme, mais nous avons retiré 1 000 euros pour la personne qui s'occupe des animaux sur la ville, tout à l'heure nous allons voir que nous enlevons 10 euros à certaines associations. Je sais que ce sont des enfants cellois, et que cela ne fait pas beaucoup par individu, mais pour la ville c'est tout de même une petite subvention, 500 euros représentent quelque chose.

Nous allons la voter, mais sur le principe il faudrait tout de même regarder un peu que chacun prenne ses responsabilités.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons vous répondre, mais c'est 0,001 % du budget de fonctionnement de la ville, et cela permet de donner 10 euros par enfant pour des budgets de déplacements qui sont de l'ordre de 500 euros pour les familles. C'est une toute petite contribution très symbolique, que nous avons d'ailleurs déjà faite dans le passé. C'est la vie aussi, il faut également en tenir compte.

### **Madame TRINIAC**

Effectivement, au mois de novembre le collège et un enseignant nous ont fait parvenir une demande de subvention. Ils sont un peu plus nombreux à partir mais il y a 46 enfants cellois. Il est vrai que c'est une petite participation, mais cela aide. Le montant du voyage pour une personne est d'environ 400 euros, nous pouvons peut-être participer pour un enfant qui ne pourrait pas partir. Comme l'a rappelé le Maire, c'est vraiment un tout petit pourcentage par rapport aux autres subventions.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sophie. D'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions faites par l'Association des parents d'élèves de la section internationale (APESEB), le collège Pasteur et l'école privée Sainte-Marie pour l'année 2016,

Vu les effectifs d'enfants cellois scolarisés à l'école Sainte-Marie en 2015,

Considérant que l'activité de l'APESEB est de nature à renforcer l'offre éducative des écoles de La Celle Saint-Cloud et à offrir une ouverture culturelle internationale,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Vie Sociale et famille réunis le 3 février 2016,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'attribuer pour l'année 2016:

Nom de l'association	Proposition 2016
APESEB (association des parents d'élèves de la section internationale)	600,00 €
Collège Pasteur	460,00 €
Ecole privée Sainte Marie	93 631,00 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 6. Tarifs des activités péri et extra scolaires 2016/2017

### Monsieur LEFEBURE

Chaque année, le Conseil municipal arrête les pleins tarifs concernant les activités périscolaires et extrascolaires. Le CCAS arrête, quant à lui, les tarifs dégressifs applicables aux 14 tranches de quotients familiaux dans le cadre du dispositif de la carte « famille plus ».

Ainsi, les pleins tarifs qui sont présentés ci-dessous s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 euros par mois, toutes les autres familles bénéficiant de tarifs dégressifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les tarifs proposés ci-dessous.

### Monsieur le Maire

Merci Georges. Madame VIAL.

### Madame VIAL

Comme nous l'avons indiqué en commission, nous constatons que l'augmentation de ces tarifs est largement supérieure à l'inflation. Nous ne voterons donc pas pour ces nouveaux tarifs.

### Monsieur le Maire

Dont acte. D'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autres. Nous votons, est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 25 mars 2015,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille, lors de sa séance du 03 février 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs pleins des activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire 2016/2017,

Considérant que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est invité à fixer les tarifs dégressifs correspondant aux nouveaux tarifs pleins ci-dessous, au titre de la politique tarifaire familiale et sociale "famille plus",

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

DÉCIDE :

D'adopter les tarifs pleins des activités périscolaires et extrascolaires ci-dessous, pour l'année scolaire 2016/2017, à partir du 1er septembre 2016 :

Activités	Tarifs 2016/2017
Accueils de loisirs	
Tarif vacances scolaires	27,51 €
Présence sans inscription	37,70 €
Panier repas	25,43 €
Tarif mercredi 1/2 journée	19,79 €
Panier repas mercredi	17,71 €
Présence sans inscription	26,59 €
Participation nuitées	15,78 €
Accueils périscolaires	
Accueils du matin	
Tarif horaire	1,93 €
Présence occasionnelle	2,98 €
Présence sans inscription	6,85 €
Accueils du soir maternels	
Tarif horaire (16h 30- 17h 30/17h 30-18h 30)	2,43 €
Plage 16h- 16h 30	0,91 €
Présence occasionnelle (16h / 16h 30)	1,37 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,74 €
Présence sans inscription (taux horaire)	12,38 €
Accueils du soir élémentaires	
Tarif horaire (16h 30- 17h 30/17h 30-18h 30)	1,82 €
Plage 16h /16h 30	0,91 €
Présence occasionnelle (16h / 16h 30)	1,37 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,08 €
Présence sans inscription (taux horaire)	11,32 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*



## **7. Organisation des Mini séjours 2016**

### **Madame GRELU**

Trois mini séjours sont prévus chaque année dans le cadre des accueils de loisirs durant les vacances. Ces mini séjours sont généralement organisés durant l'été pour offrir des espaces et des moments de vacances à des enfants qui n'en auraient pas avec leurs familles, ou à des enfants qui ont envie de partager des moments de vacances avec les copains en collectivité.

Depuis quelques années, les mini séjours proposés au mois d'août rencontrent peu de succès, faute de présence suffisante des enfants. Aussi, il est proposé cette année d'organiser deux mini séjours durant l'été 2016 et un mini séjour durant les vacances de printemps. D'une durée de cinq jours, ces mini séjours sont pour certains enfants l'occasion de la première séparation d'avec le milieu familial. Il favorise la découverte et développe l'autonomie et la sociabilité chez l'enfant. Il permet à certains qui passent tout l'été en accueil de loisirs de pouvoir partir un peu en vacances, et à d'autres de partager de réelles vacances avec les amis hors du cadre familial. Ces mini séjours sont encadrés par des animateurs des accueils de loisirs de la ville, connus des enfants et des parents, ce qui est rassurant pour tous, surtout pour un premier départ.

Le budget des mini séjours 2016 est de 13 870 euros pour 260 journées d'enfants. Ce budget est inscrit dans le budget primitif de la ville. Il y a deux mini séjours pour les 8 – 12 ans, un au printemps du 18 au 22 avril à la Commanderie d'Arville avec pour thème le Moyen Âge, et le deuxième, un séjour d'été à Saint-Quentin-en-Yvelines dont le thème est la Nature. Il y a un mini séjour pour les 5 – 7 ans du 18 au 22 juillet au Centre équestre du Moulin de Giez dans le 95, avec pour thème : « En selle autour du poney ». Vous avez les tarifs en annexe de ce document.

### **Monsieur le Maire**

Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD

### **Monsieur BLANCHARD**

La question classique sur le nombre de places offertes et les demandes, puisque moins l'on propose, moins il y aura de candidats, et l'on a l'impression que tout cela a tout de même tendance à diminuer, des séjours plus courts, plus près, alors que le besoin est socialement important.

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas parce que c'est plus près que la question du « socialement important » est impactée. Le Loir-et-Cher est plus près que la Vendée, mais on peut faire des choses mieux. Qui veut répondre ? Sophie ?

### **Madame TRINIAC**

Je ne pense pas qu'il y ait une diminution de durée, en revanche, effectivement au mois d'août il y en avait un qui ne marchait pas, nous avons donc essayé, pour en faire profiter encore davantage les enfants, de le mettre sur une période où nous risquons d'avoir un séjour qui se remplit mieux, dont les enfants profiteront davantage. Mais je suis d'accord, la distance ne fait pas la qualité du séjour.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Il n'y en a pas, nous mettons aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour les mini séjours est inscrite au budget primitif 2016,

Considérant que les mini séjours sont pour certains enfants les seules occasions de partir en vacances,

Considérant que ces mini séjours sont parties intégrantes des activités des Accueils de loisirs

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et famille, lors de sa séance du 03 février,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

- D'arrêter le montant de la participation des familles pour les mini séjours selon le tableau annexé,
- D'arrêter la proposition d'un abattement de 10% à partir du 2e inscrit par mini séjour,
- D'arrêter les modalités d'inscription des mini séjours détaillées en annexe 2.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **8. Tarifs 2016/2017 restauration scolaire**

### **Madame MARADEIX**

Chaque année, le Conseil municipal arrête les pleins tarifs concernant la restauration scolaire. Le CCAS arrête, quant à lui, les tarifs dégressifs applicables aux 14 tranches de quotients familiaux dans le cadre du dispositif de la carte « famille plus ». Ainsi, les pleins tarifs qui vous sont présentés s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 euros par mois. Toutes les autres familles bénéficient de tarifs dégressifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les tarifs proposés ci-dessous.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Là encore, nous constatons une augmentation d'environ 1,5 %. Et j'ai une question : puisque la ville de Bougival nous redonne 2 euros par enfant et par jour de cantine, je souhaiterais savoir combien d'enfants sont concernés et si le versement se fait correctement.

### **Madame TRINIAC**

Je n'ai pas le nombre d'enfants concernés, mais je sais que le règlement se fait comme il faut.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sophie. D'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ?

Je vous signale tout de même, mais vous le savez d'ailleurs, que concernant l'augmentation du tarif de 1,5 %, nous votons le plein tarif qui ne s'applique qu'aux familles dont le revenu mensuel est

supérieur à 10 000 euros pour une famille qui a deux enfants, et c'est en CCAS que nous votons la grille tarifaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et famille, réunis le 3 février 2016,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 24 mars 2015,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs pleins des repas scolaires pour la saison 2016/2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

DECIDE :

De fixer les tarifs 2016/2017 pour la restauration scolaire, comme indiqué selon le tableau ci-après annexé, à compter du 1er septembre 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **VI. ANIMATION DE LA VILLE**

### **1. Attribution de subventions 2016 pour les associations sportives**

#### **Monsieur TURCK**

Dans le cadre du budget primitif 2016, une enveloppe a été inscrite pour l'attribution de subventions aux associations. Considérant la volonté de la ville de s'associer à la réussite de la vie associative, et considérant les tarifs précédemment appliqués, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la ville pour l'année 2016.

Vous avez donc un tableau, juste au milieu, avec les subventions qui avaient été attribuées en 2015 et celles que nous vous demandons d'attribuer pour 2016.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Daniel. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

#### **Monsieur BARATON**

Deux remarques : sur le football, l'année dernière ils avaient cette somme-là car elle avait déjà baissé l'année dernière parce qu'ils n'avaient pas été très *clean* sur des problèmes de maillot, d'après ce que vous avez dit. Est-ce pour cela que la subvention n'augmente pas ? Parce que c'est une association dont les moyens sont tout de même très limités.

Et la deuxième question : j'ai vu que le rugby avait une diminution de sa subvention, mais le rugby c'est une association qui regroupe quatre ou cinq communes, notamment Le Chesnay. Il serait tout de même intéressant, pour des clubs intercommunaux, de connaître le montant total de leurs subventions et de voir si les autres communes jouent la même règle que la ville de La Celle-Saint-Cloud.

**Monsieur TURCK**

Nous avons effectivement baissé de 1 000 euros la subvention du rugby. Pour l'instant je ne connais pas le détail des subventions du Chesnay, mais d'après les rapports assez fréquents que j'ai avec Patrick LABEYRIE, le maire-adjoint, mon collègue à la mairie du Chesnay, je pense qu'il peut tout de même y avoir une sérieuse baisse. Le Chesnay parle de diminuer ses subventions de ces associations de 10, voire 20 %.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais il faut du parallélisme.

**Monsieur TURCK**

Je n'ai pas ces sommes-là pour l'instant, ce n'est pas encore fait.

**Monsieur le Maire**

Daniel, je pense qu'il faut faire attention à ce qu'il y ait une forme de parallélisme, c'est-à-dire que la commune de La Celle-Saint-Cloud ne se substitue pas au Chesnay.

**Monsieur TURCK**

Actuellement, Le Chesnay donne plus que nous.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais en évolution il faut faire attention, mais tu y seras attentif aussi.

**Monsieur TURCK**

Ils risquent de baisser sérieusement.

**Monsieur le Maire**

C'est comparable ? Par enfant.

**Monsieur LEVASSEUR**

Les subventions du Chesnay étaient toujours nettement supérieures à celles de La Celle-Saint-Cloud, il y a aussi plus d'enfants du Chesnay que de La Celle-Saint-Cloud. La baisse au Chesnay sera supérieure à celle de La Celle-Saint-Cloud qui est environ de 5 %. Effectivement, au Chesnay cela va sans doute dégringoler d'au moins 15, peut-être 20, tout en restant encore supérieur. Peut-être pas la première année. Monsieur BRILLAULT nous a promis cela plutôt sur deux ans, pour l'instant il semblerait que l'on passe de 22 à 20 comme subvention au Chesnay.

Sinon, sur les petites communes qui sont intégrées dans la communication du club (on communique comme quoi on est le club de rugby de Bailly, Noisy, etc.), nous n'avons pas d'installation chez eux, ça reste de petites subventions de l'ordre de 1 000 euros. C'était déjà un exploit de les obtenir, lorsque nous sommes allés les voir ils nous ont demandé ce que l'on venait faire et pourquoi l'on déposait des dossiers de subventions jusqu'à Louveciennes et Bougival, on ne peut guère leur demander plus, et je pense que leur participation de 1 000 euros est déjà pas mal. Le budget global des subventions, Daniel c'est toi qui as le dossier, mais grosso modo, si l'on arrive à 45 000 euros

de subventions sur l'ensemble de toutes les communes, ça doit être à peu près le montant, ce qui doit représenter un tiers du budget du club, peut-être un peu plus.

### Monsieur le Maire

Merci Olivier. Daniel, affaire à surveiller.

### Monsieur BLANCHARD

La discussion me paraît un peu étrange parce que j'avais cru comprendre que les subventions aux associations sportives étaient fonction du nombre de pratiquants dans ces associations. Là, nous sommes en train de parler de relations avec les autres communes, alors qu'en est-il ? Est-ce que nous sommes toujours sur les pratiquants ou y aurait-il quelque chose qui aurait bougé ? Ou est-ce qu'il y aurait des adaptations ? Auquel cas je me permets de relayer la demande concernant le football qui est une association ayant une connotation qui va plus loin que le sport, parce que cela permet à des jeunes, pas nécessairement les plus favorisés, de pratiquer un sport. À ce moment-là, on pourrait remonter celle du football.

### Monsieur TURCK

Nous tenons compte effectivement du nombre d'adhérents, nous tenons également compte du nombre d'adhérents cellois, c'est un peu ce qui s'est passé pour le rugby, par exemple. Il y a le montant par adhérent, et nous sommes bien aussi obligés depuis longtemps de tenir compte des adhérents cellois par rapport aux subventions. Il est tout de même plus normal de subventionner des adhérents cellois que des non-cellois.

### Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autre. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission "Animation de la Ville", réunie le 4 février 2016, sur la proposition de ces subventions 2016,

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,  
DECIDE :

D'attribuer aux associations sportives de la ville pour l'année 2016 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2016 (€)
AIKIDO CLUB CELLOIS	1 500
ATHLETISME CLUB CELLOIS	8 000
CELLE ST-CLOUD BASKET-BALL	13 000
CLUB SPORTIF CELLOIS FOOTBALL	31 500
HOT FRISBEE CLUB CELLOIS	1 600
LA CELLE ST-CLOUD GYMNASTIQUE	56 000
GYM. VOLONTAIRE CELLOISE	400
CELLOIS HANDBALL	15 000
JUDO CLUB CELLOIS	10 000

KARATE CLUB CELLOIS	3 200
MINI WAVE GROUP (Modélisme)	2 000
CLUB AQUATIQUE CELLOIS	8 000
CELLOIS PETANQUE	2 250
RUGBY CC 78	17 000
TENNIS CLUB LA CELLE ST-CLOUD	15 000
TENNIS CLUB DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE	1 700
TONUS	450
ASS. SPORTIVE 3ème AGE DE LA CELLE ST-CLOUD	800
TWIRLING BATON LA CELLE ST-CLOUD	4 500
CELLOIS/CHESNAY VOLLEY-BALL	6 500
LA CELLE ST-CLOUD CYCLO/VTT	1 800
COURSES EN FÊTE	9 000

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 2. Attribution des subventions 2016 pour les associations culturelles

### Monsieur LEFEBURE

Comme d'habitude, je ne vais pas vous relire les motivations de la ville pour donner des subventions. Je vais simplement ajouter un point. Le secteur culturel c'est peut-être plus facile, mais vous avez de nombreuses associations du secteur culturel qui, d'elles-mêmes, ont baissé leurs demandes de subventions, voire les ont enlevées en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de la ville d'attribuer les subventions aux associations suivantes, les quatre noms sont dans le petit tableau ci-dessous.

### Monsieur le Maire

Merci Georges. Des questions ? Monsieur BARATON.

### Monsieur BARATON

Cela n'a rien à voir avec la subvention, Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire que la ville de La Celle-Saint-Cloud est évidemment extrêmement liée avec le Maroc pour beaucoup de raisons historiques. Mais mettre à chaque fois un « s » à « jumelages », sachant que depuis 2002 la ville de Settat est jumelée avec la ville de Tours, si quelqu'un dans la salle peut me donner le nom du maire de Settat aujourd'hui, j'en serais ravi. Je souligne bien l'attachement profond de la France et de La celle Saint-Cloud avec le Maroc, mais arrêtons de mettre un « s » à « jumelages », ça ne ressemble à rien. Comment ventilez-vous la subvention entre La Celle-Saint-Cloud et Settat ?

### Monsieur le Maire

C'est un autre problème. Anne-Sophie.

**Madame MARADEIX**

C'est dans les statuts, nous verrons en Conseil d'administration à la prochaine Assemblée de l'association.

**Monsieur le Maire**

Il ne faut pas insulter l'avenir, il ne faut rien s'interdire.

**Madame MARADEIX**

Oui, de toute façon.

**Monsieur le Maire**

Anne-Sophie, j'espère que tu surveilles cela de près. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que ces associations jouent un rôle primordial dans l'animation culturelle de la Ville,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- donner son accord pour l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

Nom de l'Association	Propositions 2016
Association de Jumelages	1000 €
Culture et Bibliothèque Pour Tous	1 780 €
Union Nationale des Combattants	540 €
Souvenir Français	540 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Attribution d'une subvention pour la MJC**

#### **Madame VELOU**

La Maison des Jeunes et de la Culture - Maison pour Tous, est une association socioculturelle constituée selon les dispositions de la loi de 1901. Elle offre un lieu d'accueil et d'activités pour la population, et pour les jeunes en particulier. Pour mener à bien cette mission, la commune met à la disposition de la MJC – Maison pour Tous un équipement, prend en charge la maintenance de ce bâtiment, son gardiennage, le salaire de la directrice de la MJC, et lui attribue une subvention de fonctionnement.

L'association ayant rempli les conditions de renouvellement de la convention prévue en son article 11, évaluation lors de commissions de suivi de contrôle de l'utilisation de la subvention communale, il est proposé de lui attribuer une subvention de 223 277 euros pour 2016. Pour rappel, en 2015, la subvention allouée était de 225 533 euros.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Gwenaëlle. Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-Pierre DELAIGUE.

#### **Madame DELAIGUE**

La MJC est une association que l'on soutient aussi particulièrement, qui fait un travail formidable, très dynamique, très créative. Je note là une baisse de subvention de 1 %. Avez-vous des explications, alors que par ailleurs on voit que certaines subventions aux associations peuvent baisser, mais parfois augmenter, que les tarifs augmentent, etc. ? Que se passe-t-il sur la MJC aujourd'hui ?

#### **Madame NAPOLY**

Cette baisse de subvention à la MJC a bien évidemment été travaillée avec le Conseil d'administration de la MJC. Il se trouve que cela ne remet nullement en cause un quelconque fonctionnement de la MJC. Ils savent faire avec cette réduction de 1 % sans difficulté, d'autant que cette année il s'avère qu'ils ont des réserves importantes qui vont pouvoir être mobilisées. Des provisions pour risques avaient été constituées à une hauteur importante qui devraient pouvoir être libérées cette année. Nous restons très attentifs à leur permettre d'accomplir leur mission dans de bonnes conditions.

#### **Monsieur BARATON**

Evidemment, nous allons voter cette subvention. Je voudrais dire à ce sujet que, ou bien je me suis mal exprimé, mais j'ai été tout de même assez surpris de voir qu'au lendemain du Conseil municipal, la directrice et le président que j'ai rencontrés pour leur présenter mes vœux me tiraient une tête pas possible, ayant appris que j'avais demandé la suppression de la subvention à la MJC.

Nous n'avons jamais dit cela, j'ai simplement dit, et je vais le redire, et je ne dis pas cela pour Florence NAPOLY, ce n'est pas du tout elle qui est concernée : j'ai simplement dit que la subvention était très importante, qu'il y avait 200 adhérents de moins, que la subvention est une fonction qui permet à la boutique de fonctionner, puisqu'aucun argent de la ville ne va sur une activité, et que le fonctionnement devant être un peu réduit, l'idée était de l'étendre un peu plus dans l'année, avec notamment des activités l'été. Que les choses soient claires, je ne l'ai jamais souhaité et demandé. Je rappelle que j'ai tout de même été pratiquement vingt ans au Conseil d'administration de la MJC, je n'ai jamais demandé la diminution de cette subvention.

#### **Monsieur le Maire**

Je ne pense pas qu'on l'ait dit d'ailleurs, ni même imaginé. Florence ?



**Madame NAPOLY**

Effectivement, j'avais bien compris cette suggestion sur des activités pour l'été, idées dont nous avons d'ailleurs rediscuté. Aujourd'hui, il faut savoir que les activités qui sont proposées l'été n'ont pas trouvé preneurs. C'est une équipe qui se remet systématiquement en question, et qui est toujours dans l'axe d'élargir son public et de trouver d'autres façons de toucher des gens.

Il y a une baisse du nombre d'adhérents à la MJC pour diverses raisons, en revanche, il n'y a pas de baisse d'audience de la MJC. C'est cette audience qui justifie le montant de la subvention et qui explique qu'il y ait un personnel aussi important en nombre de permanents à la MJC, autour de toute l'activité de diffusion et de partenariat avec les différentes structures de la ville, que ce soient des établissements scolaires, ou, on en parlait tout à l'heure, de l'IME, avec SESAME, VPLA, avec d'autres structures qui sont de plus en plus développées et qui trouvent vraiment, petit à petit, une vraie implication sur le territoire dans le travail avec les différents partenaires.

Ça, en revanche, nous nous apercevons que cela marche mieux, de même que l'activité de diffusion qui rencontre un public de plus en plus large. L'activité en soi baisse un peu, les gens inscrits pour des activités, mais, en revanche, en termes d'audience, on est plutôt sur une courbe ascendante.

**Monsieur le Maire**

Je crois que l'on peut même donner un chiffre qui m'a frappé, c'est que pour 700 à 800 adhérents, on a 5 000 fréquentations, entrées à la MJC. C'est tout de même considérable, et l'on perd ce chiffre de vue par moments.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que la MJC joue un rôle primordial dans l'animation culturelle de la Ville,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'attribuer une subvention de 223 277 € à la MJC.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**4. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la Route des Contes****Madame MARADEIX**

Depuis douze ans, la Route des Contes est l'événement phare de la saison culturelle de La Celle-Saint-Cloud. Très ancrée sur le territoire de la ville, cette manifestation transversale fait l'objet de

nombreux partenariats institutionnels et privés, et touche un public de plus en plus nombreux. La Route des Contes est une action culturelle qui répond aux objectifs suivants :

- Fédérer sur le territoire tous les acteurs culturels et sociaux,
- Sensibiliser un large public de la petite enfance aux aînés,
- Promouvoir à chaque édition une culture spécifique.

La Route des Contes, saison 12, sera organisée du 9 novembre au 11 décembre 2016, et aura pour thème l'Amérique du Sud. Elle proposera une exposition artistique et documentaire, des visites et des séances de contes à destination de divers publics, des spectacles, des séances de cinéma, des ateliers, des animations itinérantes dans les différents équipements de la ville.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines, dans le cadre du nouveau dispositif « Aide à projets culturels structurants et innovants » pour l'organisation de la Route des Contes 2016.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Merci. Une interrogation : est-ce que l'on y voit désormais un peu plus clair dans la politique de subventions du Conseil départemental sur la Route des Contes ? Parce qu'en commission, il nous a été expliqué que les choses étaient tout sauf simples, et que parfois le Conseil départemental ne savait pas lui-même comment allaient évoluer les règles du jeu. Il s'est écoulé maintenant presque une quinzaine de jours, est-ce que l'on y voit un tout petit peu plus clair ou pas ?

### **Monsieur le Maire**

Peut-être oui, peut-être non, peu importe d'ailleurs nous ferons la demande.

### **Madame NAPOLY**

Il y a tout de même eu une volonté d'éclaircissement sur les nouveaux critères d'attribution de subventions puisque le département a fait un effort pédagogique en proposant aux directeurs des services culturels, ou aux personnes concernées par les subventions, de participer à des réunions. Que ce soit parfaitement clair, c'est beaucoup dire, je pense que l'on y verra clair une fois que l'on aura les montants des subventions qui seront accordées. Nous avons bien compris où étaient les priorités, celles-ci étant essentiellement sur le travail en réseau des différents organismes. Pour la Route des Contes, nous nous inscrivons plutôt bien dans le système.

### **Monsieur DASSE**

Ce qui, je crois, a été évoqué par le Conseil départemental, ce sont les notions de nouvelles actions ou d'extension territoriale, si j'ai bien noté. Par extension territoriale, je ne sais pas très bien ce qu'il faut comprendre, est-ce qu'il faut l'ouvrir à d'autres communes pour optimiser nos chances d'obtenir une subvention, ou pas ?

### **Monsieur le Maire**

Nous ferons le maximum pour cela.

### **Madame NAPOLY**

Ça peut être cela, mais ça peut être aussi fédérer différents partenaires sur un même territoire. Des actions nouvelles, ce n'est pas forcément nouvelles, ce sont des actions novatrices. On peut

s'amuser sur le sens des mots, mais on peut avoir une action novatrice qui n'est pas pour autant totalement nouvelle et jamais sortie de la boîte.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame FERNEZ.

### **Madame FERNEZ**

Concernant le montant de la subvention, sauf si cela m'a échappé à travers les documents, de quel montant s'agit-il ? Avez-vous déjà fixé le montant de la demande de subvention ?

### **Monsieur le Maire**

Non, justement. C'est une demande, ensuite nous allons remplir les dossiers et nous essaierons d'obtenir le maximum. C'est d'ailleurs ce que nous faisons chaque année.

### **Madame NAPOLY**

En fait, c'est un pourcentage maximum du montant du budget global. C'est 20 % en général au maximum du coût total de l'opération, tout en sachant que l'on peut n'avoir que 5 %, 10 %. Cela va beaucoup dépendre de ce que va vraiment choisir de faire le département cette année. Vont-ils continuer à aider un peu tout le monde ? Parce que l'enveloppe globale des subventions culturelles a beaucoup baissé, soit ils vont continuer à essayer d'aider un peu tout le monde, mais tant qu'ils n'auront pas pris leur décision, nous sommes incapables de dire ce que cela va donner.

### **Monsieur le Maire**

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le développement de la Route des Contes sur un large territoire et en direction d'un très large public,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du nouveau dispositif « Aide à projets culturels structurants et innovants » pour l'organisation de la Route des Contes 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le Théâtre et les salons d'exposition**

### **Madame DOMINICI**

Le théâtre de La Celle-Saint-Cloud est engagé depuis plusieurs années dans un conventionnement sur objectif culturel avec le Conseil départemental des Yvelines au titre de l'aide au spectacle vivant. La demande de subvention s'appuie sur les objectifs suivants :

- Contribuer à la structuration des six territoires départementaux en consolidant un maillage d'équipements culturels à rayonnements intercommunaux,
- Promouvoir des pôles d'attractivité culturelle dans le cadre de la reconfiguration territoriale prenant en compte les dimensions d'équilibre et d'équité d'accès,
- Favoriser l'ancrage de structures agissant sur des domaines d'exclusivité et les soutenir comme structures ressources.

Les aides départementales ayant été totalement modifiées, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'équipement constitué du théâtre et des salons d'exposition pour l'année 2016, dans le cadre du dispositif « Aide aux structures disposant d'un équipement culturel à rayonnement territorial », signer toute convention liée à cette subvention.

### **Monsieur le Maire**

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que la Ville doit poursuivre l'ancrage de ses équipements culturels au sein du territoire et multiplier les actions culturelles dans le domaine de l'art et du spectacle vivant,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du conseil départemental des Yvelines dans le cadre du nouveau dispositif « Aides aux structures disposant d'un équipement culturel à rayonnement territorial » pour les projets culturels développés dans les salons d'exposition et au Théâtre.
- signer toute convention liée à cette subvention.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **6. Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'investissement informatique de la Bibliothèque**

### **Madame SALSAT**

Depuis 2005, la bibliothèque municipale est équipée d'un logiciel métier devenu obsolète. En effet, l'évolution technologique, le changement de comportement de lecture des usagers, l'évolution des normes d'échanges de données et l'évolution de la bibliothèque dans les prochaines années, pousse vers l'amélioration du système informatique de gestion de la bibliothèque, afin de proposer des services novateurs aux Cellois.

Une étude comparative des logiciels ainsi qu'une enquête auprès des bibliothèques du territoire ont été menées. Après analyse, le choix s'est porté sur les éléments suivants :

- Coût total de l'opération : les montants du devis sont de 6 400 euros HT et 7 680 euros TTC,
- Fournisseur : C3RB,
- Nom du logiciel : Orphée,
- Somme inscrite au budget pour l'opération : 7 800 euros.

Ce logiciel sera également utilisé dans le cadre de la nouvelle bibliothèque, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de valider le choix du logiciel, d'autoriser le Maire à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales, opération d'informatisation ou/et de multimédia.

### **Monsieur le Maire**

Merci Geneviève. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que la Ville doit poursuivre l'offre en matière de lecture publique en s'équipant d'un nouveau logiciel dédié à la bibliothèque,

Considérant que la Ville a prévu un budget d'investissement de 7 800 € pour l'achat de ce logiciel sur l'année 2016,

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

### **DECIDE**

- de valider le choix du logiciel ORPHEE développé par le fournisseur C3RB pour un montant de 6 400 € HT soit 7 680 € TTC,
- d'autoriser le Maire à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile de France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales – Opération d'informatisation ou /et de multimédia.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## 7. Fixation des tarifs pour les stands des Fêtes de la Ville

### Madame SALSAT

La ville de La Celle-Saint-Cloud souhaite, comme en 2015, proposer pour les fêtes qu'elle organise au mois de juin des animations autour de l'art et de la culture. Ainsi propose-t-elle d'organiser le dimanche 26 juin au Parc de la Grande Terre une foire à la culture consacrée à la vente de livres, B.D., disques, CD et DVD, et un marché des artistes durant lequel des exposants pourront vendre peintures, sculptures, poteries ou encore photographies.

Les exposants qui souhaitent participer à l'un de ces deux événements devront s'inscrire auprès de la Direction des Affaires culturelles et s'acquitter du prix de la location du stand :

- Foires, vides-grenier : 5 euros l'emplacement de 2 m avec la mise à disposition d'une table et de deux chaises,
- Marchés des artistes : 30 euros l'emplacement comprenant la mise à disposition d'une table, de deux chaises et de grilles pour l'accrochage des œuvres.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une foire consacrée aux livres, disques, CD, DVD et d'un marché des artistes lors des fêtes de la ville, fixer le tarif de la location du stand pour la foire à 5 euros et l'approbation du règlement en annexe, fixer le tarif de la location du stand pour le marché des artistes à 30 euros et l'approbation du règlement en annexe.

### Monsieur le Maire

Merci Geneviève. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

### Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, il serait bon, au lieu de marquer « foires et vides-grenier » de reprendre « foire à la culture », parce que quelqu'un qui verrait ça pourrait penser que c'est un vide-grenier. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

### Monsieur le Maire

On va mettre « foire à la culture ».

D'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 4 février 2016,

Considérant que l'organisation d'une Foire à la culture et d'un Marché des Artistes contribue à animer les Fêtes de la Ville,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser une Foire à la culture dédiée à la vente de livres, BD, disques, CD et DVD et un Marché des Artistes lors des Fêtes de la Ville ;

- fixer le tarif de la location du stand pour la Foire à la culture à 5 € et approuver le règlement (en annexe) ;
- fixer le tarif de la location du stand pour le Marché des Artistes à 30 € et approuver le règlement (en annexe).

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **8. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour les marchés du magazine municipal (impression, régie publicitaire et rédaction)**

### **Madame NAPOLY**

Dans le cadre de la refonte de la maquette du magazine municipal (vous avez pu noter qu'il y a une nouvelle pagination, un nouveau format, une nouvelle maquette) et de la réorganisation de sa réalisation, notamment avec une exécution de la maquette en interne, ce qui n'était pas fait jusqu'à maintenant, nous souhaitons procéder à un appel d'offres ayant pour objet la commercialisation d'espaces publicitaires, la rédaction et l'impression du magazine municipal.

Marché lancé selon une procédure d'appel d'offres habituelle, qui sera conclu pour une durée d'un an reconduite tacitement et éventuellement deux fois, avec trois lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé :

- Un lot régie publicitaire,
- Un lot impression,
- Un lot rédaction.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Merci. Une question qui portera sur le lot 3 plus particulièrement : est-il vraiment nécessaire d'externaliser la partie rédaction ? Est-ce que cette rédaction ne pourrait pas être prise en charge par la mairie elle-même, voire par un certain nombre d'élus ? Nous sommes partants pour rédiger un certain nombre d'articles. Je vous remercie.

### **Madame DELAIGUE**

Ça se rejoint, je n'ai pas compris la différence entre ce que le service communication va faire en matière d'exécution du magazine, et ensuite ce qui va être sous-traité en termes de rédaction.

### **Monsieur MICHEL**

J'ai besoin d'éclaircissements sur le lot 1 : les 25 000 euros HT c'est la recette ville où le montant du chiffre d'affaires ?

### **Madame NAPOLY**

Sur les trois questions :

- L'exécution, c'est l'exécution de la maquette, c'est la mise en page du magazine qui, jusqu'à maintenant, était réalisée par un maquettiste extérieur à la ville, et qui aujourd'hui est

réalisée par Cécile BIGOT, notre graphiste, ce qui nous permet d'avoir un peu plus de souplesse.

- La rédaction : ce marché de rédaction n'emporte pas la totalité des articles du journal. Un certain nombre d'articles sont écrits, soit par les services, soit par les élus lorsque nous sommes sur des notions assez techniques. En revanche, il y a toute une série d'articles qui sont des interviews d'associations, de personnes de la ville, de portraits, etc., qui, eux, sont écrits par une journaliste. Pourquoi ne pas les faire faire en interne ? Tout simplement parce qu'au service communication ils sont deux, ce qui est extrêmement peu pour une ville de la taille de la nôtre avec un degré de communication similaire au nôtre. Nous avons tout de même un journal mensuel, c'est une très grosse charge de travail à réaliser, il y a toute la communication numérique, le site, les JEI, la communication interne aux services. Ils sont donc loin de chômer, tout simplement parce que nous n'avons pas le temps de faire la totalité de la rédaction en interne.
- Sur la régie publicitaire : c'est le montant ville, ce n'est pas le chiffre d'affaires.

### **Monsieur le Maire**

Merci Florence. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics

Considérant la refonte du magazine municipal et la réorganisation du service communication, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert comme le prévoit le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il est prévu que ce marché soit conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois, pour une même durée,

Considérant que ce marché sera composé de trois lots,

Lot 1 : Régie publicitaire (commercialisation de l'espace publicitaire).

Le montant de la recette est calculé sur le chiffre d'affaires minimum sur lequel le titulaire s'engagera. Elle sera pondérée par le pourcentage indiqué par le candidat dans son offre. Montant ANNUEL ESTIME : 25 000 € HT.

Lot 2 : Impression

Montant ANNUEL MAXI : 35 000 € HT

Lot 3 : Rédaction.

Montant ANNUEL MAXI : 21 000 € HT

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis favorable de la Commission animation de la ville, réunie le 4 février 2016.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :



d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le magazine municipal (impression, régie publicitaire et rédaction).

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour chaque lot, après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'offres, et de signer les avenants à intervenir dans la limite de 15 % du montant du marché,

dit que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs durant la durée du marché.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **VII. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE**

### **1. Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France pour la mise aux normes « PMR » des quais bus du programme 2016**

#### **Monsieur SCHNELL**

Dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005, la ville est engagée dans un programme de mise aux normes de tous les arrêts de bus qui doit se terminer vers 2017-2018. Pour l'année 2016, nous avons deux stations de prévues : l'arrêt Louis Pasteur et l'arrêt Place Amade sur la ligne 28, qui est une ligne considérée comme prioritaire dans le cadre de notre schéma directeur d'accessibilité, sur lequel nous nous sommes engagés par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015. La ligne 28 sera complètement aux normes en 2017, il ne restera qu'une station à faire après.

Le montant global des travaux est de 25 000 euros HT, soit 30 000 euros TTC. Le STIF subventionne ces travaux à hauteur de 75 % du montant HT, il est donc demandé au Conseil d'approuver le programme des travaux et d'autoriser le Maire à demander la subvention au STIF.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi Handicap du 11 février 2005,

Vu le programme pluriannuel de mise aux normes des quais bus engagé par la ville,

Vu les projets d'aménagement des arrêts de bus de la ligne 30 au titre du programme 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 février 2016,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme ont été prévus au Budget Primitif communal 2016, pour un montant total estimé à 25 000€ HT, soit 30 000€ TTC,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le STIF,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Approuve le programme 2016 de mise aux normes PMR des quais bus de la ligne 30

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Syndicat des Transports d'Ile-de-France les subventions au taux maximum pour la réalisation du programme de mise aux normes 2016 des arrêts de bus.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## **2. Signature des conventions avec Orange relatives à la dissimulation des réseaux de télécommunications des programmes 2015 et 2016**

### **Monsieur SCHNELL**

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux aériens sur son territoire, la ville de La Celle-Saint-Cloud a inscrit au budget primitif 200 000 euros TTC qui servent à la fois à faire des travaux d'enfouissement, ainsi que quelques travaux de rénovation de réseau.

Pour permettre la réalisation de ce programme, une convention par opération doit être signée entre la ville et l'opérateur Orange qui établit les modalités de mise en œuvre de la modification du réseau aérien qui lui appartient.

La ville réalise et prend en charge financièrement la totalité des travaux, elle y réalise la majeure partie des études. Orange réalise les études plus techniques et les études préalables qu'elle refacture à la ville par le biais de cette convention qui en fixe le montant.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions avec Orange. Il y a une convention par rue où nous faisons un enfouissement de réseau téléphonique.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Des questions ? Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Sur cette délibération, notre préoccupation est de savoir quelles sont les voies concernées. Est-ce uniquement la Place Berthet ou est-ce qu'il y a d'autres voies concernées ?

Par extension, est-ce que cela ne pourrait pas être une priorité d'essayer d'être encore plus volontariste en matière d'enfouissement des réseaux télécoms aériens, notamment à une période où l'on déploie la fibre dans presque toutes nos rues.

Troisième interrogation : c'est peut-être une méconnaissance du dossier, mais nous constatons qu'Orange refacture à la ville les frais d'enfouissement, en revanche, Orange encaisse toutes les factures auprès des abonnés. Ne pourrait-il y avoir une partie de la prise en charge de ces travaux d'enfouissement assurée par l'opérateur ? Merci.

**Monsieur le Maire**

C'est un sujet intéressant parce qu'il s'applique à 36 000 communes.

**Monsieur DASSE**

Oui, bien sûr, c'est une question large.

**Monsieur SCHNELL**

Comme vient de le dire le Maire, c'est un processus qui s'applique partout en France, et au niveau d'une commune nous ne pourrions pas le changer.

Je rappelle tout de même quelques détails :

- Le réseau téléphonique est propriété d'Orange, ce n'est pas la même chose que pour l'eau, pour le gaz et pour l'électricité.
- Orange ne prend jamais en charge des travaux d'enfouissement lorsque c'est la ville qui veut le faire pour des raisons esthétiques.
- D'une manière générale, lorsque l'on fait des travaux d'enfouissement téléphonique, on les fait toujours avec d'autres travaux, on enfie l'électricité en même temps, il serait ridicule d'enfouir le téléphone et de laisser l'électricité en haut. C'est toujours dans un cadre plus général souvent lié à des travaux sur la voirie.

Pour l'année 2016, c'est un peu spécial, nous ne faisons aucun travaux d'enfouissement d'électricité, mais seulement ceux d'enfouissement téléphonique, là où le téléphone est resté alors que l'électricité est déjà enfouie. Nous allons faire des petits bouts de rues, nous avons une liste dont nous n'allons pas nécessairement faire la totalité. À la Châtaigneraie nous avons fait des travaux autour de l'Avenue des Gressets, nous allons donc effacer quelques bouts de téléphone qui restent, nous allons en faire un peu Avenue Clarisse (un bout à La Celle-Saint-Cloud, le reste étant à Vaucresson), et si nous avons encore le temps (parce qu'à chaque fois ce sont des dossiers compliqués), nous ferons deux ou trois autres petits bouts de rues sur la ville.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme 2016 d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications sur diverses voies de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 février 2016,

Considérant qu'une convention par opération doit être signée entre la ville et l'opérateur Orange, qui établit les modalités de mise en œuvre de la modification du réseau aérien de télécommunications, propriété de l'opérateur,

Considérant qu'Orange réalise une partie des études préalables, qu'elle refacture à la ville, par le biais de la convention, qui en fixe le montant,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation du programme d'enfouissement des réseaux aériens ont été prévus au Budget Primitif communal 2016,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec Orange pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens du programme.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Demande de subventions pour le programme liaisons douces 2016**

#### **Monsieur VIGNES**

Il s'agit de la demande de subventions auprès du Conseil régional, du Conseil départemental et de VGP pour le programme liaisons douces 2016.

Dans la perspective, d'une part, de permettre la liaison des quartiers entre eux, notamment du quartier de la Jonchère vers les quartiers centre et sud ainsi que vers la gare, et, d'autre part, de sécuriser les cheminements piétonniers le long de l'Avenue Pescatore, la ville réalisera, au titre de son programme 2016 et conformément au schéma directeur qu'elle a élaboré :

- Tout d'abord, une liaison bourg-gare composée de trois tronçons, une voie verte ouverte aux cycles et aux piétons le long de l'Avenue Pescatore, en bas de la parcelle du Bois de la Favorite, de la Sente du Souvenir et de l'Avenue Pescatore, ce projet faisant suite à la servitude octroyée par le Ministère des Affaires étrangères. Seront traités dans cette section représentant un linéaire de 145 mètres, l'angle Sente du Souvenir-Rue Yves Levallois et Carrefour Pompadour.
- Puis, une piste cyclable le long de l'Avenue Charles de Gaulle, de l'Avenue de la Pompadour à l'Avenue Pierre Corneille représentant un linéaire de 535 mètres. L'emprise existante sur trottoir étant suffisante, ces travaux consisteront à abaisser certaines bordures de trottoir et à réaliser des travaux de signalisation horizontale et verticale.
- Enfin, une bande cyclable le long de l'Avenue Pierre Corneille afin de permettre une continuité cyclable jusqu'à la gare multimodale de La Celle-Saint-Cloud pour un linéaire de 500 mètres.

D'autre part, la mise en œuvre de double sens cyclables par un marquage de bandes cyclables sur certaines voies à sens unique en zone 30, qui seront ouvertes à la circulation des sites en contresens pour un linéaire total de 3 850 mètres.

Montant total estimé du programme 2016 : 260 000 euros TTC.

Linéaire total du programme 2016 : 5 kilomètres.

Le Conseil régional, le Conseil départemental et VGP peuvent participer financièrement à la réalisation des travaux à hauteur, respectivement de 50 % du montant HT des travaux plafonnés à 450 000 euros par kilomètre pour le Conseil régional, 20 % plafonnés à 200 000 euros par kilomètre pour le Conseil départemental, et 50 % de la part résiduelle des travaux plafonnés à 250 000 euros par kilomètre pour VGP.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le programme de liaisons douces et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions.

### **Monsieur le Maire**

Merci Benoit. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD.

### **Monsieur BLANCHARD**

Nous avons discuté assez longuement de ce sujet en commission, nous n'allons pas refaire le débat, mais nous constatons simplement que les liaisons douces s'entendent pour aller d'un point à un autre, et là, tel que c'est présenté jusqu'à présent, on va de la gare, ce qui est bien cohérent, mais on arrive au bourg. C'est très bien pour le bourg, mais il manque tout de même la logique de prolongement derrière cela, notamment vers Élysée 2. Il est donc important d'aller plus loin que sur un simple tronçon.

### **Monsieur VIGNES**

Cette question a effectivement été abordée en commission. C'est un tronçon dans un axe qui doit se prolonger vers Élysée 2, notamment à travers les contresens cyclistes qui font partie de cette délibération et qui permettent de remonter par la Rue de la République et la Rue du Capitaine Siry. Après, il y aura une question qui est effectivement sensible, qui est la traversée de l'Avenue des Combattants pour rejoindre les Sablons, mais la volonté est de poursuivre ce cheminement jusqu'à Élysée 2.

Dans le cadre du projet Cœur de ville, le projet est également de voir comment s'articuler pour passer de l'autre côté du chemin de fer, arriver vers le Jumelage et remonter ensuite vers Duchesne, mais remonter aussi le long de l'Avenue Duchesne.

### **Monsieur SCHNELL**

Tout cela s'inscrit dans un schéma général, y compris les contresens cyclistes qui ont pour objet d'aller d'un point de la ville à l'autre. Concernant cette présentation, c'est simplement que lorsque l'on demande une subvention, il faut que ce soit pour un tronçon identifié entre deux points qui ont un sens (une gare, un centre de bourg), et c'est sur le linéaire total qu'est calculée la subvention. Comme il n'y a pas de demande de travaux entre le bourg et la Jonchère, il ne fallait pas mettre le linéaire dans la demande. S'il y a des travaux sur cette partie, nous pourrions revenir pour une autre demande de subvention.

### **Monsieur VIGNES**

Je voudrais dire à nouveau qu'il y a le vélo, mais aussi le piéton, les personnes en fauteuil roulant. Nous voyons bien que le tronçon concerné est notamment le virage près du château, qui a encore été l'objet d'un accident il y a peu de temps, et il est vrai que la sécurisation pour les piétons à cet endroit-là est quelque chose de très important.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Par rapport à cet accident, il a eu lieu il y a quinze jours, et je trouve un peu dommage que depuis quinze jours il n'y ait que de la rubalise pour arrêter un futur accident. Nous pourrions avoir trois ou quatre barrières d'avance.

Je reviens à cette délibération. Si j'ai bien noté : 3,850 kilomètres en double sens. Ça fait beaucoup parce que cela ne s'applique qu'aux voies en sens unique. Autant Yves Levallois, la Rue de la

République ont un sens, mais faites attention dans le choix de certaines rues à ne pas augmenter la dangerosité du système, les gens pouvant également respecter le code de la route. Par exemple Avenue des étangs, si vous mettez le sens descendant, je ne suis pas sûr que ce soit une excellente idée.

### **Monsieur le Maire**

Nous ferons évidemment très attention.

### **Monsieur BARATON**

La deuxième chose qui m'interpelle, puisque nous sommes sur des sommes assez importantes même si elles sont subventionnées, c'est tout de même le virage Pescatore. J'avais naïvement pensé au départ qu'il y aurait une coupe dans le talus pour arriver à quelque chose d'à peu près plat et là, nous allons arriver à quelque chose de « vert ». En clair, on ne sait pas en quoi sera le revêtement de sol et on ne sait même pas s'il y a actuellement une coupe de faite et si le château demande des conditions très précises au niveau du site. Est-ce que le mur sera abattu, est-ce que quelqu'un, à bicyclette ou en fauteuil pourra passer sans problème ?

### **Monsieur VIGNES**

Le choix de faire ce que l'on appelle « une voie verte » c'est parce que, si l'on voulait faire une piste cyclable au sens réglementaire du terme, cela voudrait dire qu'il faudrait faire quelque chose de très large. Or, on voit bien que l'on est à un endroit où le trafic doit être assez ralenti, puisque l'on va arriver de l'Avenue Charles de Gaulle le long du bois, où effectivement la partie vélo pourra circuler très vite, et on va arriver à une zone intermédiaire avant la Rue Yves Levallois qui est un espace partagé. Ce virage Pescatore ne nécessite donc pas d'avoir une voie vélo extrêmement large, il faut avoir un endroit où tout le monde pourra circuler : piétons, vélos, PMR, dans le respect des pentes réglementaires, il n'y a donc pas besoin d'avoir une largeur aussi grande.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme liaisons douces 2016 décidé par la ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 février 2016,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière de promotion des circulations douces,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme ont été prévus au Budget Primitif communal 2016, pour un montant total estimé à 216 000€ HT, soit 260 000€ TTC,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Approuve le programme liaisons douces 2016,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc, pour la réalisation du programme liaisons douces 2016, les subventions au taux maximum.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Dénomination de la voie « allée Victor Hugo »**

##### **Monsieur SCHNELL**

La rénovation – reconstruction du collège Victor Hugo, la création du nouveau parvis du collège, ainsi que la requalification de l'Avenue des Etangs au droit d'établissement réalisées ces deux dernières années, ont participé à l'embellissement du quartier. La livraison dans le courant du second semestre 2016 des 48 logements réalisés par la SIEMP en bordure de l'Avenue des Etangs, la création d'un parking d'une quarantaine de places à proximité, et la rénovation de la voie d'accès aux logements et à l'ensemble des équipements : gymnase, collège, locaux associatifs en 2016 également, viendront parachever l'aménagement du site. Il convient, par conséquent, de dénommer cette voie de desserte actuellement sans nom, afin qu'elle puisse être identifiée par les différents services, notamment de secours, et afin de permettre aux futurs résidents de disposer d'une adresse précise.

L'ensemble du site étant communément appelé « Victor Hugo », en référence au collège portant le même nom, il est proposé de dénommer cette voie « Allée Victor Hugo ».

##### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette idée révolutionnaire ? (*Rires*) Alors il y a consensus après vaste consultation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? On ne s'abstient pas devant Victor Hugo, ce sont des votes pour. Merci beaucoup.

##### **Madame VIAL**

Il y avait une autre idée révolutionnaire, c'était, dans le quartier de la Châtaigneraie, de baptiser la sente qui mène à la gare « La sente de la gare ». Je me disais que l'on aurait pu baptiser les deux ensemble. L'objectif était que les gens sachent que l'on peut accéder à la gare par ce passage.

##### **Monsieur le Maire**

Pour cela, il faut qu'il y ait débat en commission parce qu'il y a d'autres idées. Cet endroit est un lieu-dit, c'est-à-dire que sur des cartes du XVIIe siècle, cela s'appelait « Les Marottes ».

##### **Madame VIAL**

C'est vrai que ce n'est pas révolutionnaire, mais cela a le mérite d'être clair.

##### **Monsieur le Maire**

Cela est renvoyé en commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 février 2016,

Considérant la nécessité de dénommer la voie d'accès aux nouveaux logements, situés en bordure de l'avenue des Etangs, et à l'ensemble des équipements, afin que cette voie de desserte puisse être identifiée par les différents services, notamment de secours, et afin de permettre aux futurs résidents de disposer d'une adresse précise,

Considérant que l'ensemble du site étant communément appelé Victor Hugo, en référence au collège portant le même nom, il est proposé de dénommer cette voie : allée Victor Hugo,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à dénommer la voie d'accès aux nouveaux logements, situés en bordure de l'avenue des Etangs, et à l'ensemble des équipements étant desservis par cette même voie : allée Victor Hugo.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Autorisation de déposer un dossier de déclaration préalable pour la pose d'une clôture autour des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère**

### **Monsieur TEYSSIER**

La ville entreprend le remplacement de la clôture des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère. Ces travaux visent à renforcer la sécurité des enfants. Vous savez qu'il y a des normes obligatoires désormais, et nous devons avoir un minimum d'1,50 m pour éviter d'attraper les enfants par-dessus.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget primitif communal 2016. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration des travaux pour le remplacement de la clôture des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère qui sera étudiée par le service de l'urbanisme.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le POS,

Considérant que la ville entreprend le remplacement de la clôture des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère.

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au Budget Primitif communal 2016,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission aménagement et patrimoine réunis le 2 février 2016,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,



Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour le remplacement de la clôture des jardins d'enfants de la halte et de la crèche Jonchère.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## VIII. DECISIONS MUNICIPALES

### Monsieur FRANQUET

Cinq décisions :

- Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre dégât au domaine public, chaussée endommagée Avenue Pompadour-Avenue des Suisses. Il est décidé d'accepter la somme de 1 759,56 euros comme indemnité au titre de ce sinistre.
- La signature par le Maire du bail commercial du bar – tabac Place de l'Eglise. Je pense que l'on peut également le recommander, signé avec Madame RODRIGUEZ DO VALE pour l'exploitation du bar 6 au 4 Place de l'Eglise.
- Désignation de Maître Renaud GANNAT pour défendre les intérêts de la ville dans l'action contre la société SAGENA.
- Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre de dégât des eaux bibliothèque André Joly. Il est décidé d'accepter la somme de 7 203,06 euros à ce titre.
- Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre concernant le dégât au domaine public de six barrières endommagées Avenue Pescatore en novembre. Il est décidé d'accepter la somme de 1 130,40 euros concernant l'indemnité au titre de ce règlement.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

### Monsieur le Maire

Merci Jacques.

Ainsi prend fin le Conseil municipal dans sa version officielle.

Je voudrais donner quelques informations, notamment vous avez peut-être remarqué que les tables ont été magnifiquement refaites par nos équipes de menuisiers Laurent FAGER et François MARCHAND, et la régie bâtiment, sous la responsabilité de Fabrice JANTORRE. Je vous propose même de les applaudir, nous leur transmettrons (*applaudissements*).

Dans les informations générales, Florence, peut-être un mot sur le théâtre ?

**Madame NAPOLY**

Plutôt que sur le théâtre, je souhaiterais vous dire un mot sur le cinéma, parce que nous avons eu du mal à le faire repartir.

**Monsieur le Maire**

Remarque, nous ne sommes pas loin du théâtre au cinéma.

**Madame NAPOLY**

Nous avons eu du mal à retrouver un public au cinéma, et depuis deux ou trois mois ça fonctionne vraiment bien, nous avons des séances qui sont de plus en plus suivies. Le « cinéma des familles » que nous avons mis en place un dimanche par mois marche de mieux en mieux, nous avons vraiment de nombreuses familles qui viennent.

Nous avons également reconquis un public de plus jeunes, d'adolescents, sur les films du samedi soir et je souhaiterais remercier Colette JONQUET, elle fait un travail remarquable en termes de recherche de programmation optimale.

Nous avons également eu une très belle soirée avec la venue de Philippe LACHEAU pour *Babysitting 2* qui a été une grande soirée pour les jeunes notamment. Je regrette que Fleur ne soit pas là car c'est elle qui a animé un débat post-film qui a été très apprécié, personne ne parvenait à repartir.

Le « cinéma du lundi » continue, il a toujours son public un peu spécifique.

Dans ce registre cinéma, je voulais vous signaler en mars la programmation du documentaire *Demain* qui a rencontré un très grand succès. Pour une fois, il essaie de parler davantage de solutions que de problèmes dans lesquels nous nous enlisons un peu. Un temps de partage sera proposé après, nous ne savons pas encore sous quelle forme.

**Monsieur le Maire**

Merci. Vous avez également sur table un organigramme de la mairie que vous aviez demandé.

Autre sujet Hervé ?

**Monsieur BRILLANT**

Je voulais vous donner quelques informations sur les nouveaux commerces. Il y a eu plusieurs reprises de commerces, en particulier Place Bendern, le tabac a été repris et attire maintenant beaucoup de monde. Le nouveau gérant est sympathique, il a su créer un espace de convivialité peut-être un peu trop important, et on lui a demandé de veiller à ce que cela ne perturbe pas les habitants à proximité.

Une entreprise Place du Jumelage : les anciennes halles qui ont été fermées pendant presque deux ans. Cela a été repris, l'activité a été élargie à de l'épicerie. C'est un commerce qui est très bien, en particulier pour les habitants de la résidence Renaissance. Il faut le soutenir parce qu'après deux ans de fermeture, les gens se sont déshabitués à le pratiquer, il faut l'aider à redémarrer.

Enfin, nous en avons parlé dans les décisions qui ont été prises : la réouverture du Café du bourg, avec Madame DO VALE que l'on a mentionnée, qui est très sympathique et je vous recommande le café qui est très bon.

Il y a également un nouveau commerce qui est la boucherie place Bendern. La boucherie avait disparu depuis plusieurs années, je pense donc que c'est un commerce qui va également attirer beaucoup de monde.

Je voulais parler de la rénovation du Franprix Place Bendern. Il y a un nouveau gérant beaucoup plus accueillant que le précédent, il n'a pas de mal (*rires*), et il a élargi la gamme de produits.

Je souhaiterais parler un peu de la signalétique des commerces, puisque tout un travail en profondeur a été fait pour proposer une nouvelle offre signalétique pour les différents centres commerciaux, en partenariat avec les représentants des commerçants des quartiers. Merci à celui qui l'a fait.

### **Monsieur le Maire**

Laurent BOUMENDIL. Merci Hervé. D'autres informations ? Des questions ? Monsieur BARATON.

### **Monsieur BARATON**

Oui Monsieur le maire. Tout d'abord, nous le redisons à chaque fois, mais il n'y a toujours pas l'inscription de la devise de la République sur le fronton des écoles.

### **Monsieur le Maire**

Ça vient, nous allons vous répondre.

### **Monsieur BARATON**

En revanche, comme j'ai fait un peu le tour de la ville, ce qui m'arrive souvent, quand on passe derrière Morel de Vindé, c'est dramatique. J'ai vu que l'on avait rebouché les quelques fissures, j'espère que l'on pourra mettre un jour de la peinture parce que c'est vraiment dans un état de délabrement.

Deuxième chose, alors qu'il y avait un comité de suivi avec la ville de Bougival pour les problèmes des talus de la SNCF, je pense qu'à La Celle-Saint-Cloud ils ont battu des records : ça a été complètement rasé, ce n'est quand même pas terrible. Honnêtement, nous avons un vrai problème avec la SNCF, allez vers le tunnel en bas de l'Avenue Guibert, c'est dramatique.

Troisième point, malheureusement il y a eu un cambriolage de plus Avenue Boileau, en pleine journée pendant que les gens promenaient leur chien, ils ont croisé les voleurs et sont allés immédiatement voir la Police en voiture devant une maison bien précise. Alors, que les policiers n'interviennent pas, c'est une chose, mais qu'ils n'appellent même pas leurs collègues, ce n'est pas normal. Cela repose le problème de ce que l'on appelle « les portes cochères », il n'est pas normal qu'une voiture affectée à La Celle Saint-Cloud reste à demeure, dans la rue les gens cambriolent sans aucun problème en pleine journée, c'est un vrai problème.

Une dernière chose, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, puisque tout à l'heure Marie-Pierre DELAIGUE soulevait le problème des logements sur Beauregard, je me suis permis de refaire un petit calcul. Ce sont les propos de Pierre SOUDRY la dernière fois : 437 sont déjà faits, il y a 176 à conventionner et 70 sur Maurice de Hirsch, ce qui fera 683, ce qui fait 26 %.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons déjà donné les chiffres.

Sur vos questions :

D'abord, concernant la SNCF Monsieur BARATON, Jacques a fait un travail considérable.

**Monsieur BARATON**

Je ne dis pas qu'il ne l'a pas fait.

**Monsieur le Maire**

Je sais que vous ne l'avez pas dit, mais je vous le dis : il a fait un travail considérable, considérez aussi ce que font les élus locaux lorsqu'ils sont aussi engagés que Jacques.

**Monsieur FRANQUET**

Je crois que je connais chaque arbre des talus entre la gare de Bougival et la gare de la Celle Saint-Cloud. Je suis allé au moins quatre fois le long des voies avec la sécurité de la SNCF pendant toute une après-midi pour reconnaître, avec les associations, les riverains ou leurs représentants, autant des résidences (Caravelle, Bricqueville, etc.) que des pavillons que vous citez, Monsieur BARATON, en bas de Guibert.

Effectivement, que s'est-il passé là ? Parce que, pour le reste, je pense que nous avons sauvé les meubles, si je puis dire en l'occurrence parce qu'il ne s'agit pas de meubles. Je rappelle tout de même que la politique SNCF réseau était de tout raser. C'était une coupe à blanc, c'était même écrit par le directeur en charge de tout le réseau Paris – Saint-Lazare. Au mois de juillet, voilà la consigne qui nous avait été donnée.

Heureusement, nous avons pu être avertis de cette politique qui devait être opérée fin août-début septembre de l'année dernière, avec un avis qui est parvenu dans les boîtes aux lettres, à Bougival en particulier puisque vous la citez, début août. Nous avons été prévenus (grâce aux relations que j'ai avec certains responsables), un mois plus tôt, nous avons donc pu préparer les choses, mais ce n'était pas le cas de Bougival et des autres communes. Pendant les vacances, il était déjà prévu que tout soit rasé la nuit, pratiquement sans prévenir personne. Ça, c'était le point de départ.

Nous sommes arrivés à une situation où, dans l'ensemble (et nous avons des témoignages de satisfaction qui nous parviennent tous les jours), dans les différents secteurs sensibles, ils ont respecté ce qui était prévu, en accord avec les riverains concernés, puisque nous avons fait le tour, comme je vous l'ai dit, arbre par arbre. Sauf à l'endroit que vous citez effectivement, il y a eu une erreur de l'opérateur qui est venu avec sa grosse pince mécanisée et qui, en deux heures, a tout rasé alors qu'il y avait des arbres marqués comme devant être gardés.

Côté droit, lorsque vous regardez le tunnel Guibert, effectivement il ne reste plus grand-chose. Côté gauche, vous avez vu qu'il reste beaucoup. Pourquoi ? Parce que de ce côté, il y a une convention assez ancienne qui existe avec la SNCF, qui a protégé. C'est pour cela que je continue à militer, à partir de maintenant, pour que les riverains dans les secteurs sensibles négocient avec la SNCF des conventions pour pérenniser la situation dans le temps. Sinon, nous risquons, dans six mois ou deux ans, de voir à nouveau des machines débarquer pour couper le reste.

Il s'est donc passé là une erreur de l'opérateur qui a été reconnue par le maître d'œuvre ONF, lequel s'est engagé à replanter. Si vous allez voir, vous verrez une quarantaine de petits poteaux bleus où il y aura des arbres dans quelques jours. Nous avons là aussi fait en sorte qu'ils corrigent leur erreur, comme ils en ont corrigé d'autres plus mineures à d'autres endroits.

Concernant le cambriolage, je n'ai pas d'information particulière là-dessus. Si c'est par rapport à la voiture qui surveille une certaine dame, sa mission est fixée depuis très haut, elle est de rester là, et elle n'a effectivement pas du tout autorité pour agir. C'est une procédure habituelle, nous sommes dans un quartier qui a rallié le dispositif de participation citoyenne, nous avons donc des citoyens vigilants susceptibles d'avertir. En tout cas, chacun a le droit et parfois le devoir d'avertir le 17 qui intervient à ce moment-là au plus vite, dès qu'il y a un signalement de ce type. C'est tout ce que je peux dire.

**Monsieur le Maire**

Merci Jacques. D'autres questions ? Monsieur DASSE ? La devise « Liberté, Egalité, Fraternité ?

Jean-Claude ?

**Monsieur TEYSSIER**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons tout de même effectué des relevés photographiques pour déterminer les possibilités de mettre ces devises. Les lieux ont été identifiés, le type de support est arrêté, les commandes ont été passées et nous les réalisons en interne. La seule chose que j'ai bloquée volontairement, c'est que nous devons mettre des nacelles pour pouvoir les installer, et j'attends que le temps s'y prête un peu mieux qu'en ce moment. Je pense que d'ici un mois ce devrait être posé, mais c'est moi personnellement qui, volontairement, ai dit qu'il n'y avait pas d'urgence, pas de problème de sécurité, et pour éviter les problèmes, je me suis dit que l'on attendrait qu'il fasse beau pour, au moins, mettre les nacelles et poser les devises sur les différents frontons.

**Monsieur le Maire**

Et tu as bien fait. Monsieur DASSE.

**Monsieur DASSE**

Quelques questions diverses :

Premier sujet : Tribune libre. Dans le magazine municipal, nous souhaitons vous signaler, dans le numéro de janvier, que notre tribune a été un peu massacrée quant à sa présentation. C'est-à-dire que tous les retours à la ligne ont été supprimés. À notre sens, ce n'est pas une chose normale, déjà les retours à la ligne avaient été respectés dans un numéro précédent, notamment celui de mai 2015 dont j'ai un extrait. Mais surtout, sur le principe, et c'est valable pour l'ensemble des groupes je pense, lorsque notre texte est altéré, la moindre des choses serait de nous prévenir pour savoir si nous pouvons remédier à cette situation. Je voulais vous signaler ce premier problème.

Deuxième question diverse : Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire où en est actuellement le dossier relatif au centre commercial Elysée 2 ? Comment a-t-il progressé ? Quelles sont les nouveautés ?

Troisième sujet : chacun d'entre vous a entendu parler de la perspective de fusion des deux départements, Yvelines et Hauts-de-Seine. Qu'en pensez-vous ? Et quel serait le bénéfice pour La Celle-Saint-Cloud, s'il existe, dans cette éventuelle perspective ?

Autre question : je repose cette question à chaque fois relative au Plan Pollution voté par le Conseil de Paris. Vous le savez, il commence à rentrer en application au mois de juillet prochain, les véhicules immatriculés avant 1997 ne pourront plus rentrer dans la capitale, et ensuite ce seront les véhicules diesels immatriculés avant 2011 dans peu de temps. Vous nous aviez dit que vous aviez adressé un courrier à Pierre BEDIER, la dernière fois vous nous aviez dit que vous contacteriez la Présidente du Conseil régional, ainsi que de nouveau le Conseil départemental, et également VGP. Aujourd'hui, concrètement, où en sommes-nous ? Quelles sont les actions envisagées en direction de Madame HIDALGO ?

Autre question : peut-être cette fois-ci pour des raisons de sécurité, il serait peut-être souhaitable que cela ne figure pas dans le compte rendu. Vous en avez certainement entendu parler, l'État islamique a proféré dans son journal des menaces assez précises sur le Front National et sur ses manifestations. Nous en avons parlé, nous hébergeons le père dans notre commune, la fille ainsi que le Secrétaire général. Là nous ne sommes plus dans un dialogue opposition / majorité, c'est

l'intérêt général. Ne serait-il pas nécessaire d'attirer l'attention, si ce n'est déjà fait, du Ministre de l'intérieur sur cette situation, de façon à ce que le dispositif de protection soit un peu renforcé. Aujourd'hui, dans la journée, on ne voit juste qu'un véhicule avec deux ou trois malheureux agents. Mieux vaut imaginer des choses catastrophiques et que cela ne se passe pas.

Autre sujet un peu plus léger : l'association « Le refuge », qui est reconnue d'utilité publique, a ouvert un certain nombre de centres d'hébergement en France pour de jeunes homosexuels qui sont chassés de leurs familles (figurez-vous que ça existe encore), et qui leur prête secours. Il se trouve que cette association a sollicité la mairie, comme elle l'a fait pour plusieurs centaines d'autres communes qui ont suivi puisque cette structure est appuyée également par un certain nombre de personnalités, pour pouvoir faire figurer sa campagne d'affichage dans quelques-uns de nos supports d'affichage, les fameuses « sucettes » sur les trottoirs. Il nous a été indiqué par le Président de cette structure nationale que la mairie de La Celle Saint-Cloud n'avait pas répondu à cette demande. Je voulais simplement savoir ce qu'il en était et pourquoi.

Tout dernier sujet : la messagerie sur le site de la ville, sur la page « vie municipale » où il y a les adjoints et l'ensemble des membres du Conseil municipal, ne fonctionne pas. Un message s'affiche à chaque fois : « votre message n'a pas été envoyé ».

### **Monsieur le Maire**

Quelle messagerie ?

### **Monsieur DASSE**

Celle qui est sur le site de la ville. Je vous le dis pour information parce que vous ne vous en êtes peut-être pas rendu compte, mais a priori ça n'a pas l'air de marcher. Je vous remercie de votre attention.

### **Madame NAPOLY**

Sur la tribune libre, il y a deux difficultés : la première difficulté, ce sont les tirets. C'est une question de règlement intérieur, on ne met pas de tirets. Lorsque l'on peut, on suit les retours à la ligne, mais là il y en avait tellement que l'on dépassait la hauteur. Mea culpa sur le fait que vous n'avez pas été prévenus, nous vous préviendrons la prochaine fois si nous avons un problème de pagination.

Sur « Le refuge », je ne sais pas de quand date cette lettre, personnellement je ne l'ai pas vue. Je vais me renseigner. Normalement, l'affichage urbain revient souvent chez moi.

Concernant la messagerie, je vous remercie, nous allons regarder.

### **Monsieur le Maire**

Elysée 2, Benoît ?

### **Monsieur VIGNES**

Je vais dire un mot assez court, parce qu'à la suite de la présentation qui avait eu lieu en fin d'année, il s'est avéré que ce projet avait soulevé un certain nombre de critiques, ce qui a amené à la création, au niveau d'Elysée 2, d'une structure qui s'appelle : « Le groupe de réflexion ». C'est une structure qui comprend des personnes du SCCR, des personnes de l'association qui s'appelle : « En avant Elysée 2 ! », et un certain nombre de commerçants. Ce groupe travaille, il a informé les habitants, les résidents d'Elysée 2 par un certain nombre de documents. Ça avance, mais la balle est dans leur camp et ils sont en train de travailler la question pour voir dans quelle direction ils souhaitent aller.

**Monsieur le Maire**

Merci Benoît. Sur le plan pollution, Madame HIDALGO n'a pas l'habitude de nous poser la question sur tout ce qu'elle fait, Monsieur DASSE. En tout cas, il y a effectivement eu un courrier à Pierre BEDIER pour l'alerter, à Valérie PECRESSE, mais nous n'avons pas de retour sur ce sujet dont je ne sais pas très bien quelle en est la nature, nous essayons de savoir.

**Monsieur FRANQUET**

C'est un plan général qui concerne les transports, le bus par exemple, donc effectivement la décision qu'a prise, sans la prendre, la Mairie de Paris, a des impacts sur nos transports. Nous avons interrogé, à la fois le Président de la métropole du Grand Paris, la Présidente de la Région, la Mairie de Paris, etc., pour que l'on sache comment réagir. Sachant que cela concerne la commune, mais aussi l'ensemble de l'Île-de-France, autour de la Petite couronne et de Paris en particulier. C'est donc un problème assez général avec des impacts certainement très élevés. Je pense que c'est d'ailleurs au niveau du Conseil régional que la solution pourra venir, dans la mesure où il s'occupe de l'ensemble de tout ce qui est mobilité dans la région.

**Monsieur le Maire**

Sur la fusion des départements Yvelines – Hauts-de-Seine, il est un peu tôt pour se prononcer. Quelles seront les conséquences ? Quel sera le périmètre de la fusion ? De l'union ? S'agit-il d'un mariage ou d'un PACS ? On ne sait pas très bien. Nous verrons progressivement, c'est certainement trop tôt pour porter un jugement.

De toute façon, cette question s'intègre dans une problématique beaucoup plus générale qui est celle de l'organisation des institutions en Île-de-France. Quel est véritablement le rôle de la Région ? Elle a des compétences fixées par la loi, et quel sera le rôle du Grand Paris par rapport à la Région ? Comment est-ce que les compétences, notamment en matière de développement économique vont s'articuler entre la Région et le Grand Paris ? Quel sera le rôle de cet éventuel département fusionné ou uni Yvelines – Hauts-de-Seine ? Nous ne savons pas très bien.

De toute façon, tout cela doit passer par des étapes préalables, il y a des votes mais cela est une partie très formelle, ensuite il faut un accord, une décision des pouvoirs publics, de l'État en particulier. Y aura-t-il un référendum ? Pour l'instant, j'ai entendu Pierre BEDIER et Patrick DEVEDJIAN en parler à l'occasion des vœux début janvier. Ils envisagent dans un premier temps une sorte de fusion de certains services qui peuvent être mutualisés, notamment les archives. Mais mutualiser les archives départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, cela ne va pas encore très loin. Pour moi, il y a de grands discours, mais la réalité est encore loin d'être concrétisée.

Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions ? Madame DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Je voudrais réitérer ma demande de publication sur le site de la ville du compte-rendu des conseils de quartiers, afin que les habitants puissent savoir ce qui se dit dans ces conseils de quartiers. J'aimerais que cette question apparaisse dans le compte-rendu synthétique également, que ce soit noté.

Deuxième point : je voudrais remercier la Mairie, en particulier Jean-Claude, d'avancer sur le dossier du fronton des écoles, c'est très bien.

Dernier point : il me semble, Monsieur le Maire, que vous nous aviez dit que vous feriez un petit compte-rendu de ce qui se passait à VGP, mais nous n'avons rien. Merci.

**Monsieur le Maire**

Concernant VGP, au dernier Conseil communautaire, nous avons pris acte du DOB, des orientations budgétaires. Nous avons pris acte, d'une part, de l'extension de l'entrée de Vélizy dans le périmètre de la Communauté d'agglomération, le budget de VGP est en fait raisonnable, très maîtrisé puisque les dépenses de fonctionnement seront stabilisées en 2016, la fiscalité des ménages est stabilisée, les taux de CFE pour les entreprises sont en diminution de 10 %, ce qui est considérable, et VGP poursuivra sa politique de soutien aux communes. Ceci est important pour nous, c'est même le plus important, la moitié du FPIC continuera d'être pris en charge par le budget de l'intercommunalité.

Ensuite, si l'on compare le budget 2015 et le budget 2016 de la Communauté d'agglomération, nous avons des choses qui ne sont pas comparables, parce que l'entrée de Vélizy apporte environ 30 millions de fiscalité économique, mais qui donne lieu immédiatement à l'inscription d'une attribution de compensation. Nous avons donc autant qui rentrent et autant qui sortent. C'est en dynamique dans les années qui viennent que l'on pourra mesurer l'effet économique de l'entrée de Vélizy qui, a priori, devrait être très positive pour l'ensemble de l'Intercommunalité. Voilà ce que je voulais vous dire sur ces orientations budgétaires, c'est vraiment l'essentiel.

La question sur le développement économique, c'est le lancement du club dont a parlé Agnès tout à l'heure, « Business club » de VGP Nord, qui réunit les communes de La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Bougival et Rocquencourt. Je veux vraiment remercier Agnès d'avoir lancé ce club d'entrepreneurs qui est une bonne chose pour eux. Il ne s'agit pas de donner des subventions aux entrepreneurs, on le sait bien, c'est évident, mais au moins leur donner la possibilité de se réunir, d'échanger. Il y a eu un *speed business dating* qui a été une réussite, avec un grand nombre d'entrepreneurs, auquel certains d'entre vous ont fait partie.

Prochain conseil municipal : mardi 12 avril 2016, à noter sur vos tablettes, et au mois de juin, ce sera le mardi 28. Bonne soirée à tous.

\*